

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Phishing :
Victime cherche
protection

« Redistribuer, c'est
aussi soutenir un système
économique »

Prêter de l'argent
peut coûter
de l'argent

CRÉDIT SOCIAL

Une brique
pour
tou-te-s





QUI SOMMES-NOUS ?
Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité
Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be – www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot.
Ont collaboré à ce numéro : Candice Astorino, Bernard Bayot, Anne Berger, Audrey Degée, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Eric Meunier, Didier Palange.
Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny
Photo de couverture : © Jean-Luc Flémal
Impression : Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par

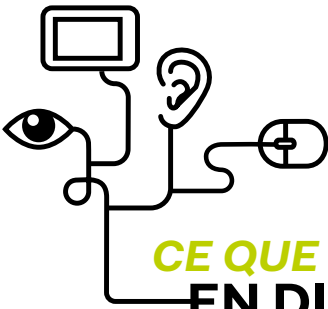


Financité est acteur de



SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Crédit social, une brique pour tou-te-s
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Prêter de l'argent peut coûter de l'argent
- 14 **FACT CHECKING**
Les banques devront mieux rembourser les victimes de fraude
- 15 **LES EXPERT-E-S DU QUOTIDIEN**
Le budget en couple
- 16 **INTERVIEW**
« Redistribuer, ce n'est pas seulement une question morale, c'est aussi soutenir un système économique »
- 18 **ANALYSES**
Belfius, du sauvetage public à la privatisation
Victime cherche protection
Ne pas financer la transition, c'est fragiliser l'Europe
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Des lieux pour grandir autrement
Jouer collectif
La finance solidaire, angle mort politique
- 27 **TRANSITION**
Accros aux énergies fossiles
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Monnaie locale, réponse de crise
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Ciné Bingo
- 31 **CAMPAGNE**
Aidons les riches à contribuer
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Canicule bancaire



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

À propos de notre campagne « Aidons les riches »

À partir du moment où le revenu du capital dépasse le revenu du travail, il n'y a pas d'autres alternatives que de taxer le revenu du capital à la même hauteur que le revenu du travail... c'est purement mathématique !
Jp VI

Vous disposez des données bancaires du ministère des Finances. Afin de supprimer tout ce stress vous pourriez aisément faire un versement d'un montant équivalent à 40 % de taxe sur ce revenu – ce qui vous permettra de regagner votre sérénité. La collectivité belge vous en sera extrêmement reconnaissante – vous pourriez ensuite publier la preuve de votre versement si cela augmente encore votre sérénité. De tout cœur et avec tous mes remerciements tout à fait personnels d'avance. »
Ernst Andres

Pensez-vous que les banques ont suffisamment pris en compte le risque climatique ?

Les banques, tout comme les industriels, n'ont pas voulu voir la vérité et ont prêté aux compagnies pétrolières. Une erreur monumentale. Refusons toute aide de l'État pour sortir les banques et les industriels des stupidités qu'ils ont commises. Que tout ce petit monde assume. Protégeons les petits dépositaires jusqu'à environ 50 000 euros et laissons-le reste partir en fumée. S'ils veulent un coussin ou un matelas, qu'ils le fassent. Mais à leurs frais, ni au nôtre ni à celui de leurs client-e-s.
Marc

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE +

LES PROFITEURS VOYAGENT EN PREMIÈRE

Bernard Bayot

Dans une carte blanche publiée en mars dernier, de nombreux services sociaux tiraient la sonnette d'alarme au sujet de plusieurs réformes qui durcissent l'accès aux aides des CPAS et réduisent leurs montants. Le risque, alertaient les signataires, est d'affaiblir le dernier filet de sécurité sociale et d'exclure davantage de personnes précaires.

« There is no alternative » réplique le Premier ministre Bart De Wever, reprenant doctement le slogan des années 1980 qui, au Royaume-Uni, a permis à Margaret Thatcher d'imposer des politiques néolibérales ayant conduit à une explosion des inégalités et de la pauvreté, à la destruction des services publics et à une dérégulation au profit des multinationales et des plus riches.

Avant de prononcer des phrases aussi définitives, qui n'ont probablement d'autre objectif que d'éluder le débat, notre Premier serait sans doute bien avisé de consulter les chiffres de la Banque nationale de Belgique et du Bureau fédéral du Plan. Il apprendrait que notre déficit public vient moins de dépenses trop élevées de l'État (elles ont diminué de 2,6 % du PIB entre 2013 et 2023) que d'une baisse drastique des recettes (3,6 % du PIB, soit plus de 21 milliards d'euros).

La raison de cette baisse de recettes ? L'assiette fiscale qui n'a cessé de s'éroder depuis 2013 par la multiplication des régimes préférentiels. La principale raison de notre déficit réside donc dans l'insuffisance de contribution des personnes à revenus très élevés, bien en-deça de la charge fiscale moyenne. Le gouvernement essaie-t-il dès lors de résoudre ce problème afin que tout le monde soit traité de façon semblable et qu'il n'y ait plus de discrimination, comme le suggère Paul De Grauwe ?

La réponse est dramatiquement négative. L'accord de coalition fédérale présenté en janvier 2025 prévoyait déjà d'appliquer une répartition de l'effort budgétaire à concurrence de 2/3 au minimum par « *le contrôle de la croissance des dépenses* » et au maximum d'1/3 par « *une contribution des plus fortes épaules et diverses recettes* ». Sa mise en œuvre montre clairement le choix qui est posé d'affaiblir la sécurité sociale et le droit des travailleur-euse-s ainsi que d'investir dans l'armée, tout en laissant de côté la transition écologique et en épargnant largement les plus hauts revenus.

Une étude du nouveau groupe Athéna relève en effet, chiffres à l'appui, que la sécurité sociale constitue le principal poste des coupes budgétaires : 31,2 milliards, ce qui représente 46 % de l'ensemble des économies nettes, c'est-à-dire des économies totales après déduction des nouvelles initiatives. En comparaison, la contribution demandée aux ménages les plus aisés ne représente que 5 milliards cumulés sur la législature, soit seulement 7,5 % des économies nettes réalisées.

Porter atteinte à la solidarité pour faire profiter les voyageur-euse-s de première d'un tarif préférentiel relève évidemment d'un choix, pas d'une contrainte. ■

Prêter à celles et ceux qu'on juge « trop risqués », c'est le métier des organismes de crédit social belges. Ces crédits sont pourtant aussi bien remboursés que ceux souscrits par ceux et celles qui sont les bienvenue·e·s dans les banques. Leur secret : un accompagnement sur mesure. Mais ce modèle, financé indirectement par les banques elles-mêmes, peine de plus en plus à trouver assez d'argent pour servir ces exclu·e·s.

DOSSIER

CRÉDIT SOCIAL, une brique pour tou-te-s

© Alicia Christin Gerald - Unsplash

UN CRÉDIT CONTRE L'EXCLUSION

Pour accorder des crédits à ceux et celles que les banques refusent, les organismes de crédit social se tournent vers les banques elles-mêmes.

Morgane Kubicki et Anne Fily

Pascale a 30 ans, un mi-temps d'infirmière compensé par des indemnités de sa mutuelle, peu d'épargne et deux enfants dont elle partage la garde. Les banques refusent de lui accorder un crédit pour acquérir son logement. 30 ans plus tard, elle est pourtant sur le point de payer sa dernière mensualité et devenir officiellement propriétaire de son appartement.

Son dossier n'a jamais vraiment changé. Mais auprès d'un prêteur spécialisé, il a pu déboucher sur un crédit accordé et remboursé sans drame. Leur mission : prêter à celles et ceux que le secteur bancaire classique juge trop risqué·e·s.

Un paysage éclaté en quatre acteurs

L'histoire du crédit social est intimement liée à l'accès au logement. D'abord lorsqu'il fallait d'urgence sortir les familles ouvrières des logements insalubres (lire en page 9), puis, plus tard, comme filet de sécurité. Pour les petits revenus qui auront une pension modeste et peu ou pas d'épargne, ne plus avoir de loyer à payer au moment de la retraite peut faire une différence énorme sur la qualité de vie. Mais pour beaucoup, l'accès à un prêt pour acheter sa maison est inaccessible.

« Le fait d'avoir un bon salaire avec un contrat à durée indéterminée n'est pas la seule possibilité d'obtenir un crédit. Sans prendre de risque inconsidéré, nous ne ferons pas la porte aux personnes qui sont au chômage ou sous contrat précaire. Nous avons une approche inclusive pour déterminer ce qu'une personne ou un ménage est en mesure de supporter », précise Pierre Colignon, directeur adjoint du pôle crédit au Fonds du logement de Wallonie. Fondé en 1929 par la Ligue des familles nombreuses qui réclame l'accès à un logement décent pour tou-te-s, le Fonds du logement se scinde ensuite en entités régionales autonomes en 1989. Depuis,

le Fonds du logement wallon et le Fonds du logement bruxellois sont deux coopératives privées qui exercent des missions d'utilité publique. Les structures offrent des crédits hypothécaires, des prêts à la rénovation immobilière en passant par la mise en location de biens ou l'aide à la garantie locative. « Notre métier, c'est l'accès au logement abordable pour tout le monde », résume François Castagna, conseiller au Fonds du logement de Wallonie.

On compte aussi parmi les prêteurs sociaux la Société wallonne du crédit social (SWCS), qui naît officiellement en 2001 de sa séparation avec la Société wallonne du logement. La première s'occupe du financement de l'acquisition pendant que la seconde est spécialisée dans le logement locatif.¹ En 2004, la coopérative Crédal se spécialise dans le microcrédit social (lire en page 9).

Les bénéficiaires

Les publics qui poussent la porte des prêteurs sociaux se ressemblent quel que soit l'organisme : allocataires sociaux, pensionné·e·s, travailleur·euse·s à temps partiel ou en contrat précaire, familles nombreuses ou monoparentales, voire même les personnes en règlement collectif de dettes. Ils et elles ont surtout en commun que le secteur bancaire classique ne veut pas de leur dossier.

Ils et elles ont surtout en commun que le secteur bancaire classique ne veut pas de leur dossier.

« Les emprunteur·euse·s sont en moyenne plus jeunes et moins fortuné·e·s que la clientèle bancaire classique. Ce sont des plus petits revenus, souvent des familles monoparentales », remarque Nathalie Ombelets, directrice générale de la Société wallonne du crédit social. Côté Fonds du logement wallon, 35 % des ménages sont monoparentaux, la moitié vit de revenus de remplacement. Pour bénéficier d'un crédit hypothécaire avec le Fonds du Logement bruxellois, les revenus imposables du ménage doivent se situer dans les barèmes similaires à ceux qui permettent l'accès à un logement social.

Là où la banque calcule un risque et une marge, ces organismes ajoutent un accompagnement et une tolérance à des profils que le secteur classique évite. « On a toujours refusé de travailler avec des systèmes de notation, ce sont des appréciations au cas

par cas, au-delà du risque purement financier. On va prendre en considération la situation réelle du ménage », précise Grégoire Chrissantakis, directeur crédit au Fonds du logement bruxellois. « Il faut analyser les demandes à 360°. Parfois, des revenus faibles cachent une réalité d'un ménage qui fait extrêmement attention à ses revenus et donne confiance dans sa capacité de remboursement », ajoute Nathalie Ombelets.

Le public est donc différent de celui des banques classiques par la taille ou la vulnérabilité du ménage, mais les prêteurs sociaux permettent aussi d'autres possibilités, par exemple la possibilité d'emprunter 100 % voire plus du prix du bien immobilier (les banques sont de plus en plus exigeantes sur l'apport initial) ou permettre des durées de remboursement plus longues ce qui diminue la mensualité. Une flexibilité accrue de délais de paiement en cas de problème et l'accompagnement sont aussi des éléments centraux du modèle.

Un modèle efficace

Les chiffres balaient l'idée reçue selon laquelle prêter aux plus précaires serait mécaniquement plus risqué. Le taux de contentieux du Fonds du logement wallon plafonne à 0,35 % de l'encours. Celui des prêts travaux de la SWCS atteint 0,67 %. À Bruxelles, le Fonds compte 0,60 % de contrats hypothécaires défaillants. Ces taux sont à peine plus élevés que les crédits classiques. La Centrale des crédits aux particuliers enregistre un taux de défaillance de 0,60 % pour les crédits hypothécaires.

Ces organismes ne sont donc pas des œuvres de charité. Ce sont des structures qui démontrent, chiffres à l'appui, que l'exclusion bancaire n'est pas toujours justifiée par le risque réel. « Les exclus du marché ont une place chez nous. Ça fonctionne, car le taux de contentieux est très bas. La grande différence est l'accompagnement », insiste Pierre Colignon.

Le Fonds du logement a également une mission de création d'habitations abordables.



© Fonds du logement Bruxelles

Pas question toutefois d'accepter tous les dossiers. Les prêteurs sociaux n'ont pas accès à des montants illimités pour accorder des crédits et doivent donc aussi trier les dossiers. La grille d'évaluation est cependant bien plus fine que le refus automatique opposé par une agence bancaire à un dossier atypique. « Un refus est parfois aussi un acte hautement social. Amener une personne à devenir propriétaire si elle n'est pas en mesure de rembourser son crédit, c'est l'amener dans une situation hautement problématique », prévient toutefois Nathalie Ombelets.

Financés par ceux qui excluent

Contrairement à une banque, aucun de ces organismes ne collecte de dépôts. Seule Crédal, financée par ses coopérateur-ice-s, transforme l'argent placé en crédits, sans intermédiaire bancaire. Pour les autres, ils doivent d'abord emprunter, sur les marchés des capitaux, l'argent qu'elles prêteront ensuite à taux social. Et par marchés des capitaux, il faut comprendre les banques. Car ce sont bien les grandes banques belges qui financent les organismes sociaux.

Les mêmes établissements qui jugent ces profils trop risqués acceptent de prêter l'argent destiné à les financer.

Les mêmes établissements qui jugent ces profils trop risqués pour un crédit direct acceptent de prêter l'argent destiné à leur accorder des prêts. Enfin presque, car les Fonds du logement wallon et bruxellois comme la Société wallonne du crédit social bénéficient d'aides régionales qui les aident à lever des fonds. Pour la SWCS, la Wallonie garantit ses emprunts et fournit une dotation qui couvre le différentiel de taux (la différence entre le taux auquel la SWCS emprunte et les taux qu'elle propose aux bénéficiaires) ainsi que les frais de fonctionnement.

Au Fonds du logement bruxellois, la Région offre aussi une garantie sur les emprunts et un subside qui permet, si besoin, de couvrir la différence de taux ainsi que les coûts de fonctionnement de l'activité de crédit. Même constat côté Fonds du logement wallon : « On a une garantie de la région pour notre emprunt, ça nous permet d'avoir un taux plus bas et donc prêter plus bas », précise François Castagna.

« Finalement les banques soutiennent l'activité de crédit social par un acteur qui a cette compétence



© Steve C – Flickr

du logement bruxellois. La réforme des droits d'enregistrement, censée faciliter l'accès à la propriété en Wallonie, est aussi jugée contre-productive par les prêteurs sociaux puisqu'elle a fait grimper de 12 % le prix de l'immobilier alors que les mécanismes précédents s'adressaient aux ménages plus précaires. À cela s'ajoutent les obligations de rénovation énergétique.

Les organismes de crédit social doivent multiplier les partenaires bancaires et institutionnels pour boucler leurs besoins.

mais qu'elles ne peuvent pas faire à leur niveau », avance Cecile Van De Moosdyk, directrice financière du Fonds du logement bruxellois. Une façon élégante de dire que les banques externalisent le risque social qu'elles refusent d'assumer elles-mêmes, tout en continuant à en tirer un rendement financier.

Tout vacille

Ce montage financier tient cependant à un fil : la solidité des garanties régionales. Car quand une banque accepte de financer un prêteur social, elle sait aussi que la Région prendra le relais s'il devait rencontrer des problèmes. Le risque est donc *in fine* assumé par le collectif plutôt que l'institution financière. Or la dégradation de la notation financière de la Wallonie et de Bruxelles refroidit les prêteurs. Les organismes de crédit social doivent multiplier les partenaires bancaires et institutionnels pour boucler leurs besoins ou se contenter d'une enveloppe plus petite et donc une réduction de leur activité. « On a de plus en plus de difficultés à trouver les sommes dont on a besoin. Nous devons donc réduire notre activité. Aucune des banques ne nous dit que c'est à cause des réformes, c'est plutôt la dégradation de la notation et le taux d'endettement de la région qui inquiète », détaille Nathalie Ombelets.

Les évolutions accentuent toutefois la fragilité du secteur. La limitation des allocations de chômage pourrait rendre certains dossiers plus exposés. « Il est trop tôt pour tirer des conclusions, mais nous avons demandé à nos conseillers et conseillères d'y prêter attention », rassure Grégoire Chrissantakis au Fonds

L'accessibilité aux ménages vulnérables sur les bâtis qui ont un mauvais score énergétique est plus aisée. Par contre, le ménage sera rapidement confronté à l'amélioration des performances qui a un coût. « Le plus souvent, pour les dossiers qui n'aboutissent pas, c'est lorsque les analyses financières tiennent la route, mais que le logement nécessite trop de travaux que le ménage n'aura pas les moyens de réaliser. L'objectif n'est pas de loger les gens dans n'importe quelles conditions », prévient Pierre Colignon. C'est donc précisément au moment où la précarité économique, l'inflation, les loyers et le coût de l'énergie poussent toujours plus de ménages vers ses guichets que le secteur du crédit social se retrouve sous pression.

Et si les banques classiques faisaient simplement un effort ? Après tout, les chiffres montrent que ces dossiers ne sont pas plus contentieux que les autres, ils demandent seulement davantage d'accompagnement humain et une analyse du dossier plus détaillée. « Oui, mais les banques ont des actionnaires à rémunérer, pas nous ! », répond François Castagna. Le secteur bancaire classique et le crédit social ne répondent en effet pas à la même finalité. L'un doit produire un rendement trimestriel pour ses actionnaires, l'autre a pour seule mission de rendre le logement accessible. ■

1. En janvier 2028, les deux entités seront à nouveau réunies.

DES DETTES POUR ÉVITER LES DETTES

Octroyer des petits crédits à des personnes exclues bancaires, c'est parfois leur offrir le coup de pouce nécessaire.

Morgane Kubicki et Anne Fily

Une voiture pour aller travailler, un permis de conduire, un ordinateur pour les enfants, des soins de santé qu'on repousse depuis trop longtemps... Pour des milliers de personnes en Belgique qui n'ont pas l'épargne nécessaire, ces besoins simples se heurtent à un mur. Les banques classiques leur ferment la porte car ces allocataires sociaux, pensionné-e-s, salarié-e-s à temps partiel, ou encore personnes en règlement collectif de dettes sont autant de profils jugés « trop risqués ». C'est précisément ce public que Crédal a choisi de servir avec le crédit social.

« Le crédit social est un outil de lutte contre le surendettement », résume Geneviève Hallet, coordinatrice microcrédit aux particuliers chez Crédal. Plutôt que d'écarter ces dossiers jugés fragiles, l'organisation choisit d'y consacrer son énergie : « on passe énormément de temps à faire le budget avec le public. Ce n'est pas pour les juger sur leur façon de consommer, c'est pour les aider à rembourser », précise Geneviève Hallet. Une manière de transformer le crédit en levier plutôt qu'en piège, et de faire de l'accès au financement un outil d'émancipation pour des personnes que le système bancaire classique laisse sans solution.

Tout démarre au début des années 2000. L'Observatoire du crédit et la Région wallonne tirent la sonnette d'alarme : de plus en plus de personnes se retrouvent exclues du crédit bancaire. Une première formule est montée avec la Banque de la Poste, qui apporte le financement. Mais quand celle-ci augmente ses taux, Crédal reprend les rênes et devient à la fois prêteur social et intermédiaire de crédit.

Les besoins financés sont très concrets. En Wallonie, la grande majorité des crédits accordés servent à la mobilité, que ce soit l'obtention du permis de conduire ou l'achat d'une voiture d'occasion. À Bruxelles, place plutôt aux soins de santé, au mobilier, aux ordinateurs, ou encore aux regroupements familiaux. Une règle reste toutefois non négociable :



En Wallonie, la grande majorité des crédits accordés servent à la mobilité, que ce soit l'obtention du permis de conduire ou l'achat d'une voiture d'occasion

« Le crédit social, c'est acheter des biens nécessaires et utiles au quotidien », résume Geneviève Hallet. Le microcrédit social ne peut pas financer des vacances ou le remboursement d'autres dettes. Une voiture réparée, un ordinateur ou un permis de conduire obtenu peuvent à l'inverse suffire à débloquer une situation à l'arrêt, voire à décrocher un emploi.

En 2025, la coopérative a octroyé 553 crédits pour un montant moyen de 4 847 euros. Le taux de contentieux reste maîtrisé, à 5,45 %, preuve que ce public perçu comme risqué, rembourse. À titre de comparaison, le taux de défaillance moyen pour les ventes à tempérament (achat d'un bien assorti d'un crédit) dépasse les 24 %. Avec le bon accompagnement, des personnes pourtant exclues bancaires remboursent donc mieux que des dossiers jugés « solides » à qui l'on propose un produit inadapté. ■

COMMENT ÇA SE FINANCE ?

Contrairement aux autres organismes de crédit social, ce sont les parts de coopérateur-riche-s de Crédal qui permettent d'octroyer des crédits. Cependant, la coopérative bénéficie quand même d'aides régionales. En Wallonie, Crédal bénéficie d'un subside pour l'accompagnement et le risque de non remboursement est partiellement pris en charge par une garantie régionale. À Bruxelles, la Région n'offre aucune garantie et vient d'annoncer la fin du subside.

BRÈVE HISTOIRE DU CRÉDIT SOCIAL

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'État belge tente de mettre la propriété à portée des petites bourses.

Morgane Kubicki et Anne Fily

À la fin du XIX^e siècle, la Belgique connaît une industrialisation rapide. Cette activité économique en plein essor s'accompagne cependant d'un problème de logement. Les familles ouvrières s'entassent dans des logements souvent insalubres et les grandes grèves de 1886 ébranlent le pays et poussent la Commission royale du travail à se pencher sur les conditions de vie ouvrières.

La loi du 9 août 1889 marque alors la toute première intervention publique dans ce domaine. Elle autorise la Caisse générale d'épargne et de retraite à financer la construction de maisons ouvrières, assorties de réductions fiscales, le tout sous l'œil paternaliste de comités de patronage.

Dès 1889, on autorise la construction de maisons ouvrières assorties de réductions fiscales.

Mais le système profite surtout aux employés et contremaîtres, pas à la masse des ouvriers qu'il était censé aider. Il faut voir plus grand.

La Première Guerre mondiale rebat les cartes. La Belgique se retrouve avec un déficit de 200 000 logements. Pour y remédier, on crée en 1919 la Société nationale des habitations et logements à bon marché, qui offre des prêts à taux réduit remboursables sur des durées très longues. Un chantier de reconstruction nationale se met en place, porté par des sociétés locales qui fleurissent aux quatre coins du pays. Dès 1929, des guichets locaux comme « Le Travailleur Chez Lui », en province de Liège, instruisent et octroient des crédits pour l'achat ou la construction de logements modestes.

La même année, la Ligue des familles lance une vaste campagne intitulée « À bas les taudis ! », pour l'accès à un logement décent aux familles nombreuses. De cette mobilisation est né le Fonds du logement des familles nombreuses de Belgique. Autonome et indépendante, la coopérative accorde des prêts, garantis ou non par hypothèque, pour l'achat, la construction ou l'agrandissement d'habitations destinées aux familles nombreuses. Ce fonds est l'ancêtre direct des organismes actuels à Bruxelles et en Wallonie.



© KIK-IRPA, Bruxelles

La réforme de l'État de 1980 transfère la compétence du logement aux Régions. En Wallonie, le paysage finit par se stabiliser autour de trois piliers : la Société wallonne du crédit social qui s'appuie sur le réseau de guichets locaux, le Fonds du logement des familles nombreuses (issu de la séparation du Fonds du logement) ainsi que la Société wallonne du logement qui s'occupe du volet locatif.

Côté Bruxelles, le Fonds du logement de la Région de Bruxelles-Capitale propose des crédits hypothécaires à côté de quelques sociétés de crédit social qui sont des structures privées, souvent adossées à des banques et des assureurs, mais chargées d'une mission d'intérêt public. ■



BELGIQUE

20 RECOMMANDATIONS
POUR LA BANQUE DE DEMAIN

Début 2026, Belfius a fait un pari inhabituel pour une banque : organiser une véritable assemblée citoyenne sur la confiance dans la digitalisation bancaire. Pas un sondage, pas un panel marketing – un vrai exercice de démocratie délibérative, confié à G1000, la plateforme belge d’innovation démocratique. 75 personnes tirées au sort, représentatives de la population, ont planché pendant trois week-ends entre fin février et fin avril pour formuler leurs propres recommandations. Des citoyen-ne-s ordinaires, sans mandat d’aucune banque ni d’aucune ONG ont tranché ce qu’ils et elles attendent vraiment d’une banque publique à l’ère du numérique.

Aujourd’hui, leurs travaux aboutissent à 20 recommandations concrètes. Elles s’articulent autour de trois grands enjeux : lutter contre la fraude, garantir des services bancaires accessibles, compréhensibles et inclusifs ainsi qu’accroître la transparence ainsi que la participation citoyenne.

BELGIQUE

QUAND ON DOIT 30 MILLIONS

Fin juin, Les Engagés ont fait une proposition : taxer le patrimoine financier (actions, obligations, parts de fonds d’investissement, dépôts bancaires...) de manière progressive : 0,15 % entre 500.000 et 1 million d’euros et 0,6 % au-delà de 3 millions. Ainsi, si vous avez 1 million d’euros de patrimoine financier, vous devriez payer 750 euros par an.

Voilà qui a eu le don d’agacer Fabien Pinckaers, le patron d’Odoo, la licorne wallonne qui fournit un logiciel de gestion d’affaires. Lui qui possède la moitié des actions de son entreprise devrait payer 30 millions d’euros par an, alors qu’il n’a « que

EUROPE

36 PRESTATAIRES
POUR LE PILOTE DE
L’EURO NUMÉRIQUE

La Banque centrale européenne a franchi une étape clé dans son projet de monnaie numérique, une version électronique de l’euro utilisable au quotidien aux côtés des espèces, conçue pour offrir un moyen de paiement public, gratuit et sécurisé dans toute la zone euro. Elle a désigné 36 prestataires de services de paiement chargés de tester l’euro numérique à partir du second semestre 2027.

Ces acteurs travailleront aux côtés de la BCE et de 19 banques centrales nationales de la zone euro lors d’un exercice de 12 mois. Parmi les participants figurent aussi bien de grandes banques traditionnelles que des néobanques. Aucune banque belge n’a cependant été retenue.

L’objectif est d’évaluer l’infrastructure technique, les processus et l’expérience des utilisateur-ice-s, en testant les paiements entre particuliers et avec les commerçant-e-s, en ligne comme hors ligne. Cette phase de test précède toute décision finale sur l’émission effective de l’euro numérique, laquelle dépendra notamment de l’adoption du cadre législatif européen.



© Mika Baumeister
Unsplash



BELGIQUE

QUI VEUT
RACHETER ETHIAS

Ethias, troisième assureur belge, suscite les convoitises de KBC et Belfius. L’État était entré au capital en 2008-2009 en injectant 1,5 milliard d’euros pour sauver l’assureur liégeois, alors fragilisé par la crise financière. En échange, Ethias avait dû réduire ses activités. L’actionnariat est aujourd’hui partagé entre l’État fédéral, la Wallonie, la Flandre et la coopérative EthiasCo.

En 2026, le dossier redevient d’actualité : la SFPIM sonde les Régions sur une éventuelle cession de leurs parts. Un rapprochement avec Belfius est évoqué depuis des années, certains politiques y voyant la base d’un grand groupe belge de bancassurance – ce scénario avait même conditionné la privatisation partielle de Belfius. Mais une expertise commandée par le gouvernement juge la cession prématurée, estimant que Belfius doit d’abord digérer la cession de 20 % de son capital.

KBC en profite pour revendiquer ouvertement un rachat total d’Ethias. Son CEO Johan Thijs a exclu toute participation minoritaire ou tout partage capitalistique avec des actionnaires publics, et réclame une réponse claire du fédéral avant fin 2026. Le groupe dispose des moyens financiers pour concrétiser cette ambition. Ageas et P&V ont aussi montré de l’intérêt, sans peser autant dans le rapport de force.

Le dossier prend une dimension communautaire sensible : une reprise par KBC, groupe flamand, d’un assureur historiquement ancré à Liège, pourrait raviver les tensions Nord-Sud. Aucune décision politique n’a encore été prise.

LIRE,
VOIR, ÉCOUTER

DEVENIR RICHE GRÂCE À
L’ÉDUCATION FINANCIÈRE



Est ce qu’il suffit de savoir épargner pour devenir riche ? Quel est le vrai modèle de société promu par les plateformes d’investissement ? Argent magique, la série qui décortique les discours économiques, a mené l’enquête. Disponible sur Youtube, 35 min



LA FABRIQUE
DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté fait tellement partie du paysage qu’on s’y est depuis longtemps habitué, comme si elle était une fatalité dont il faudrait s’accommoder. Dans cette BD, Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l’ONU sur l’extrême pauvreté, et le dessinateur Juan Mendez refusent cette idée et démontent les mécanismes qui causent la pauvreté et la perpétuent d’une génération à l’autre. Éditions Futuropolis, 20 euros



MOINS DE
CASH, PLUS
DE CLASH ?

D’un côté, la Suède recule sur le « tout carte », obligeant certains commerces à accepter l’argent liquide. De l’autre, l’Union européenne veut lancer un euro numérique. Et si ces deux phénomènes étaient les deux faces d’une même pièce ? La dématérialisation des paiements pose des questions de sécurité et de dépendance vis-à-vis de compagnies américaines, comme Visa ou Mastercard. Disponible sur Arte, 10min

Votre exemplaire gratuit!

TENTEZ DE GAGNER
UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « LA FABRIQUE
DE LA PAUVRETÉ »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.

? Prêter de l'argent peut coûter ?

Les banques proposeraient des crédits hypothécaires « à perte » à leurs client·e·s. Mais la réalité comptable peut cacher un système plus complexe.

Christophe Roelandt et Morgane Kubicki

Fin mai 2026, une note de bas de page du rapport annuel de la Banque nationale de Belgique (BNB) trouve écho dans la presse : selon l'institution, les banques belges accorderaient leurs crédits hypothécaires « à perte » depuis quatre ans. Sur les nouveaux prêts, la marge serait de -0,5 %. Les banques belges vendraient leur produit phare à perte, année après année, par pure concurrence ?

L'affirmation se heurte rapidement à une réalité observable : les bénéfices du secteur bancaire belge battent des records, les revenus tirés des intérêts explosent depuis 2022, et l'écart entre ce que les banques paient sur votre épargne et ce qu'elles vous facturent sur vos crédits n'a jamais été aussi élevé. Si les banques perdaient vraiment de l'argent sur les crédits, comment expliquer une telle santé financière ?

En réalité, le chiffre évoqué par la BNB reflète davantage les outils de gestion internes des banques que la véritable rentabilité de leur activité.

Pour mieux comprendre, il faut revenir à l'essentiel. Depuis le Moyen-Âge, le cœur du métier bancaire repose sur une fonction simple : collecter l'argent de ceux et celles qui disposent temporairement d'une épargne (les épargnant·e·s) et le prêter à ceux et celles qui en ont besoin (les emprunteur·e·s).

Les premier·ère·s veulent pouvoir récupérer leur argent à tout moment. Les emprunteur·e·s, de leur côté, ont besoin de cet argent pendant dix, vingt, parfois trente ans. La banque, elle, absorbe ce décalage et prend aussi en charge le risque. Elle trie les dossiers, mutualise, couvre.

Pour ce travail, elle rémunère l'épargne à un taux et prête l'argent à un taux plus élevé. La différence, sa marge, est ce que l'on appelle le « produit net d'intérêts ». C'est, historiquement, le cœur du métier bancaire, et cette logique n'a pas changé depuis des siècles.

L'année qui a tout changé

Si le métier de base est resté le même, la façon dont les banques le gèrent en interne a été bouleversée par un événement précis : la crise financière de 2008.

Avant cette date, les banques considéraient que l'argent circulait toujours librement entre elles. Besoin de liquidités ? On se prête entre banques. L'automne 2008 a brutalement prouvé le contraire. La confiance entre banques s'est effondrée à un point tel que même la Banque centrale européenne (BCE) peinait à jouer son rôle de prêteur de dernier recours. Des banques pourtant solvables se sont retrouvées en grande difficulté, simplement parce qu'elles ne trouvaient plus personne qui pouvait leur prêter des liquidités.



Depuis, gérer sa liquidité au jour le jour est devenu une priorité stratégique, encadrée par des règles prudentielles strictes (les fameux accords de Bâle III). Pour y parvenir, les banques ont complexifié et rendu de plus en plus sophistiqués leurs outils de pilotage interne, regroupés sous un nom un peu barbare : la gestion actif-passif, ou ALM (Asset and Liability Management).

Les banques belges continuent à bénéficier d'une épargne abondante qu'elles rémunèrent peu.

Un prix interne pour un usage interne

Concrètement, l'ALM fonctionne notamment comme un marché miniature interne à la banque. Le service qui collecte les dépôts des client·e·s « vend » cet argent à une trésorerie centrale (= ALM), à un certain prix fixé par cette trésorerie centrale. Le service qui distribue les crédits « rachète » cet argent à cette même trésorerie, à un autre prix plus élevé également fixé par la trésorerie centrale et censé refléter le coût théorique de l'argent sur les marchés financiers.

Cette mécanique est censé permettre à la banque de suivre, service par service, ce qui rapporte et ce qui coûte.

Mais ces prix internes reposent sur des hypothèses. Et selon la façon dont ils sont fixés, la marge affichée par l'activité crédit, isolée du reste, peut apparaître positive... ou négative. Plus le taux (le prix) théorique retenu dans le modèle est élevé, plus la marge calculée pour les crédits hypothécaires rétrécit, jusqu'à devenir négative, sur le papier.

C'est précisément ce qui se joue depuis 2022. Après des années de taux proches de zéro, la remontée brutale des taux de la Banque centrale européenne a changé la donne. Le taux théorique utilisé par le marché miniature de la banque est élevé lui aussi. Or, dans les faits, les banques belges continuent à bénéficier d'une épargne abondante qu'elles rémunèrent bien moins que ce que coûterait l'argent sur les marchés. Résultat : sur le papier interne du modèle, le service « crédits hypothécaires » semble déficitaire. Mais cet argent n'a pas disparu, il a juste changé d'adresse dans les comptes internes.

Un détail qui n'en est pas un

On pourrait se dire qu'il s'agit là d'une querelle de comptables, sans grande importance pour les client·e·s. Mais ce chiffre né d'une convention comptable interne s'est retrouvé cité dans un rapport prudentiel officiel, puis repris tel quel par la presse, puis installé dans le débat public comme une vérité économique. Or, il ne dit rien de la rentabilité réelle de l'activité bancaire de détail. Il décrit seulement comment une banque répartit une richesse en interne.

Le risque : un chiffre mal compris peut influencer des décisions publiques, des politiques tarifaires, voire la confiance dans tout un secteur. Et pendant ce temps, les revenus tirés des marges d'intérêts continuent de progresser pendant que les banques réduisent leurs coûts (suppression des agences, digitalisation) tout en augmentant les frais facturés pour la tenue de compte et les services courants. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « NON, LES BANQUES NE PERDENT PAS DE L'ARGENT EN VOUS PRÊTANT DE L'ARGENT », C. ROELANDT ET M. KUBICKI, JUILLET 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Les banques **devront mieux rembourser** les victimes de fraude

Cet été, la Cour de cassation a cassé un jugement où une banque refusait d'indemniser un client victime de fraude.

Morgane Kubicki

C'est l'histoire d'un coup de téléphone qui paraissait tout à fait normal. Un homme se présente, dit travailler pour la banque, connaît les détails du compte, rassure. Et à la fin de l'échange, 50 000 euros ont disparu.

Ce scénario, c'est celui d'un couple de 90 et 93 ans qui a perdu 49 958 euros à la suite d'une fraude au faux employé de banque. C'est aussi celui de 6,8 % des Belges qui ont déjà été victimes de phishing à un moment ou un autre de leur vie. Pour se faire indemniser, la majorité se retrouvent face à un mur : une banque qui refuse de rembourser estimant que les victimes ont été négligentes.

Les banques brandissent généralement la notion de « négligence grave », une notion floue qui n'est pas vraiment définie par la législation. Les institutions financières ont une interprétation relativement large de cette notion. Elles assimilent l'autorisation au consentement et considèrent qu'à partir du moment où la victime a fait usage de l'authentification forte (code secret, empreinte digitale...), elle a elle-même autorisé le virement.

Mais en juin ce juge d'Anvers a condamné une banque à rembourser près de 50 000 euros à ce couple de nonagénaires. Il a estimé que les banques sont tenues de rembourser leurs client-e-s victimes de phishing – et que c'est à elles, ensuite, d'engager une

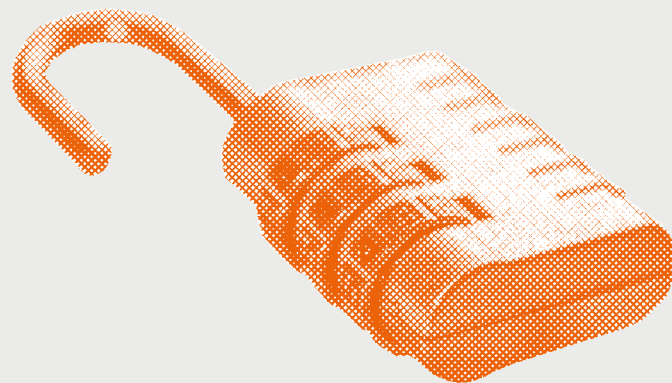
procédure si elles estiment que le-la client-e a commis une négligence grave.

Quelques semaines plus tard, la Cour de cassation a rendu un arrêt cassant un jugement qui imputait une négligence grave à un client de KBC victime d'un vol par hameçonnage. Si la cour d'appel de Bruxelles avait estimé que cet homme devait assumer son préjudice, la Cour de cassation a estimé que les faits ne suffisaient pas à conclure à une négligence grave. Mais surtout, elle fixe désormais une définition plus précise de cette notion : « *la négligence grave, c'est un comportement qu'un payeur raisonnable et normalement prudent ne poserait jamais ou n'omettrait jamais de poser* ».

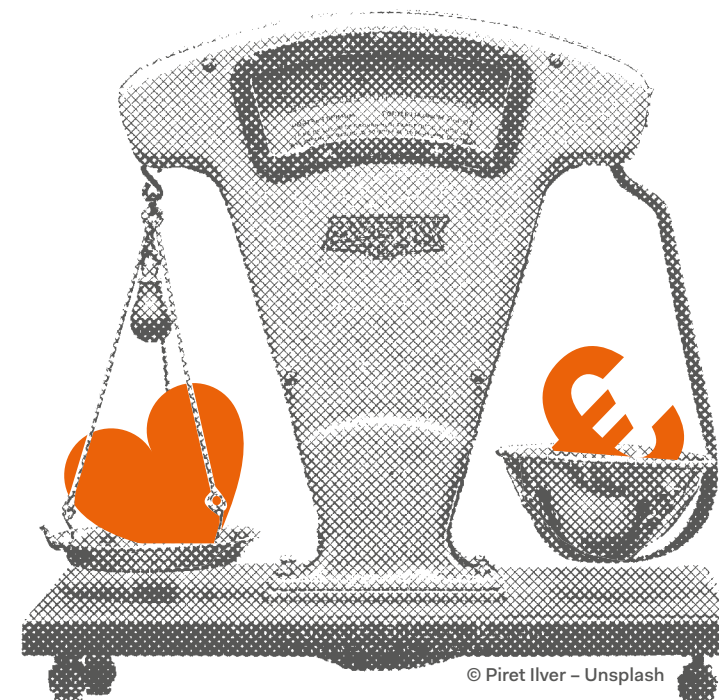
La banque a la charge de la preuve pour démontrer la négligence grave.

Le Code de droit économique prévoit bien qu'en cas d'opération de paiement non autorisée, la banque doit d'abord rembourser avant d'examiner qui est finalement responsable. Cette dernière ne peut récupérer les montants que par la suite, si elle peut démontrer la fameuse « négligence grave » du-de la client-e. Elle a donc la charge de la preuve.

Les expert-e-s estiment que ces nouveaux jugements devraient conduire à indemniser plus souvent les victimes. À la demande du ministre de la Protection des consommateurs et consommatrices Rob Beenders, les banques ont dévoilé leur plan d'action contre la fraude en ligne. Un numéro central baptisé « Fraudstop » a notamment été lancé pour joindre rapidement sa banque en cas de suspicion de fraude. ■



Le budget en couple



Chère Tante Oseille, avec mon-ma partenaire, nous avons un compte commun sur lequel nous versons le même montant. On gagne de salaires assez différents. Je n'arrive pas à me sortir de la tête que ce n'est pas très juste.

Tante Oseille vous répond

Rassure-toi, il n'y a pas une seule bonne réponse, mais plusieurs manières de faire, à choisir selon ce qui vous ressemble.

D'abord, le compte joint a de vrais atouts : il donne une vue d'ensemble transparente des finances du couple ce qui favorise la transparence et la communication, simplifie le paiement des factures communes et facilite aussi l'épargne pour les projets communs. Revers de la médaille : il efface la frontière entre argent personnel et familial, et peut vite devenir source de tensions si les habitudes de dépense diffèrent, sans parler des complications en cas de séparation. L'idéal est donc de conserver les comptes personnels tout en alimentant le compte commun.

Disposer de son propre argent, accessible à tout moment, permet de prendre des décisions sans dépendre d'un conjoint ou d'un tiers, que ce soit pour des dépenses du quotidien, des projets personnels ou des situations d'urgence. Et c'est aussi une question d'égalité et de dignité. Pendant longtemps, les femmes ont été exclues du système bancaire ou dépendantes légalement de leur mari. Avoir un compte à soi aujourd'hui, c'est aussi s'inscrire dans une continuité de droits acquis et affirmer sa place en tant qu'actrice économique à part entière.

La question épineuse reste comment alimenter ce compte commun sans que l'un-e s'appauvrisse pendant que l'autre s'enrichit ? Plusieurs options existent. Le 50-50 a le mérite d'être simple, mais il est rarement équitable quand les revenus sont très différents. Le prorata des revenus (chacun-e met un pourcentage proportionnel à ce qu'il-elle gagne) corrige déjà pas mal ce déséquilibre. Certain-e-s vont plus loin en valorisant aussi le travail domestique dans le calcul. Il a une valeur bien réelle, même si le sujet est parfois sensible à mettre sur la table. Enfin, il y a la formule « tout sur le commun » : chacun-e verse 100 % de ses revenus, et ce qu'il reste en fin de mois est reparti en argent de poche, égal ou différencié selon les besoins de chacun-e.

Quoi que vous choisissiez, ne confondez pas égalité et équité. L'égalité, c'est donner le même marche-pied à tout le monde. L'équité, c'est donner un marche-pied adapté à la taille de chacun-e, pour que tout le monde atteigne la même hauteur. En matière de budget de couple, viser l'équité plutôt que l'égalité stricte est souvent ce qui évite le plus de frustrations sur le long terme.

Bref, il n'existe pas de recette universelle, seulement celle que vous construisez ensemble, en discutant ouvertement de ce qui vous semble juste. Et n'oubliez pas, parler d'argent en couple, ce n'est pas un manque de confiance, c'est une preuve de maturité. ■

Que fait Financité ?

Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures. Les ateliers « Autodéfense financière féminine » offrent un espace d'échange bienveillant, entre femmes, pour discuter de questions financières essentielles pour atteindre l'autonomie et prévenir les violences économiques.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINANCITE.BE/ACTUALITE/23-MODULES-POUR-DEVENIR-EXPERTE-DU-QUOTIDIEN

« Redistribuer, ce n'est pas seulement une question morale, c'est aussi soutenir un système économique »



LUCIEN RIGAUX,
chercheur au Centre
de droit public
et social de l'ULB

Lucien Rigaux a consacré sa thèse à la solidarité et à la redistribution.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Pourquoi avoir décidé de consacrer une thèse à la solidarité ?

— C'est peut-être lié à mon environnement familial : un père issu d'un milieu plutôt bourgeois et une mère d'un milieu plutôt ouvrier. Voir, des deux côtés de la famille, qu'on ne naît pas du tout avec les mêmes chances, m'a donné envie de consacrer une thèse à la redistribution. Pendant mes études de droit, j'étais aussi très intéressé par le droit constitutionnel et par le fonctionnement du système politique. J'avais envie de combiner les deux : analyser la solidarité entre les personnes et entre les territoires, et comprendre comment la redistribution évolue, alors qu'on dit souvent que notre modèle social est en train de périliter.

C'est quoi, la solidarité ?

— C'est un concept que je trouve un peu galvaudé dans la presse, où on en parle comme d'une forme de charité, comme s'il s'agissait simplement d'un sentiment altruiste. Telle que je la mobilise dans mon livre, la solidarité, c'est plus que ça. C'est un principe politico-juridique qui implique une véritable redistribution qui est financé en fonction des capacités contributives de chacun et qui est répartie en fonction des besoins. La solidarité se distingue donc de la charité en ce qu'elle impose aux personnes de contribuer selon leurs ressources et en ce qu'elle octroie des droits exigibles aux citoyens qui peuvent donc en prévaloir l'application en justice. La charité, elle, n'a aucun lien avec les capacités contributives. Chacun donne ce qu'il veut et personne n'a le droit à la générosité de l'autre.

La solidarité a-t-elle toujours voulu dire la même chose au fil du temps ?

— À la base, c'est un concept juridique qui lie des débiteurs entre eux. Il permet à un créancier de se tourner vers un seul d'entre eux pour obtenir l'ensemble de la créance. C'est à partir de ce raisonnement qu'on applique, dès la fin du XIX^e siècle, ce concept au lien social, en faisant ressortir l'idée de dette sociale. La solidarité désigne alors l'interdépendance entre les êtres humains. Le penseur Charles Renouvier avance ensuite que, si nous sommes tous interdépendants, les actes des uns ont des répercussions sur les autres. Et cette interdépendance crée aussi des situations d'injustice. La solidarité est donc un problème, puisque l'interdépendance produit des effets néfastes. Mais elle devient aussi progressivement une solution : on peut créer des mécanismes juridiques qui corrigent les effets néfastes de l'interdépendance. À partir de la fin du XIX^e siècle, elle devient un véritable concept politique sous la plume de Léon Bourgeois qui construit un véritable mouvement de pensée : le solidarisme.

Et en Belgique, cette évolution s'est-elle faite au même rythme ?

— Chez nous, cela a pris plus de temps. Les gouvernements catholiques ont longtemps défendu une conception très marquée de la charité. Tout reposait sur la liberté, et parfois subsidiée, lorsque l'État finançait certaines assurances créées par les travailleurs. Le premier véritable acte politique de solidarité en Belgique arrive après la Première Guerre mondiale, lorsqu'on décide d'imposer les revenus des personnes qui se sont enrichies de manière exceptionnelle pendant le conflit, afin de redistribuer et de permettre une réparation pour l'ensemble

des citoyens et citoyennes. D'autres impôts sont aussi améliorés à cette époque : un mécanisme de progressivité apparaît notamment pour l'impôt sur les successions. C'est la première fois qu'on affirme, en Belgique, qu'il faut contribuer en fonction de ses ressources.

Cette solidarité s'est-elle maintenue ?

— J'ai tendance à dire que la solidarité marche sur une jambe depuis les années 1980. Elle n'a pas vraiment régressé du côté des prestations, à l'exception des allocations de chômage, où l'assurance a été rognée par des régimes d'exclusion ainsi que par la différenciation des statuts de cohabitants, de ménages et d'isolés. Le gros problème se trouve au niveau des recettes. Les facultés contributives sont de moins en moins prises en compte dans la fiscalité. Après la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1970, l'ambition était de taxer le capital au moins autant que le revenu du travail. À partir des années 1980, pour attirer des capitaux et mener des politiques plus compétitives, les responsables politiques ont choisi de soustraire les revenus du capital de la globalisation de l'ensemble des revenus pour les taxer à des taux distincts moins élevés. Une véritable niche fiscale s'est ainsi créée, et on a fait la même chose pour attirer les multinationales.

« Le système fiscal est aujourd'hui complètement inefficace et injuste. »

De plus, la progressivité de l'impôt a été complètement érodée. En 1977, il y avait 13 barèmes d'imposition et le plus élevé, pour des revenus extrêmement élevés était de 72 %. Aujourd'hui, il n'y a plus que quatre barèmes et le taux le plus élevé est de 50 %, ce qui fait qu'un nombre considérable de contribuables sont concernés par ce dernier taux qui s'applique au-delà de 51 000 euros par an. Pour être concret, les 10 % les moins riches ont vu leur taux d'imposition effectif passer de 0 à -2 % entre 1979 et 2024, soit une économie d'environ 700 euros. Un revenu moyen a vu son taux passer de 20 % à 18 %, soit environ 7 000 euros d'économie. Mais le dernier pour cent, le plus riche, a vu son taux passer de 55 % à 34 %, soit environ 561 000 euros d'économie par an. Les revenus moyens ont gagné moins, non seulement pour alléger les plus pauvres, ce qui est conforme à la solidarité, mais aussi pour alléger les plus riches, ce qui lui est franchement contraire. Enfin, puisque le rendement des revenus a été freiné, on a augmenté la TVA, un impôt dont le fardeau n'est absolument pas réparti en fonction des capacités contributives.

Les crises ont parfois été l'occasion, par le passé, de créer des impôts exceptionnels. Qu'en est-il des crises plus récentes ?

— Les crises les plus récentes n'ont pas montré cela. On aurait pu taxer les grandes surfaces, qui ont réalisé des bénéfices exceptionnels pendant la crise sanitaire. On a vu des compagnies énergétiques engranger de larges bénéfices pendant la crise énergétique et c'est l'Europe qui a dû obliger la Belgique à les taxer. Cela montre une incapacité, à l'heure actuelle,

à repenser notre contrat social par la fiscalité. Aujourd'hui, au lieu de se pencher sur les recettes, on continue de chercher des économies du côté des dépenses. Il est évident que certaines dépenses pourraient être plus efficaces, mais la dette qui s'accumule sur les générations futures, elle est surtout due à notre incapacité à rendre notre système fiscal plus efficace et plus juste.

S'il y avait un mécanisme de solidarité à appliquer le plus vite possible, quel serait-il ?

— Une taxe exceptionnelle sur le capital permettrait de demander un effort ponctuel des plus fortunés pour résorber une partie du déficit et de construire un cadastre des patrimoines qui permette aux responsables politiques d'évaluer les inégalités de richesses. Cela n'est pas infaisable, la Belgique a déjà mis en place un tel impôt en 1945 et sans disposer des outils informatiques dont on dispose aujourd'hui. De plus, un impôt exceptionnel de crise permettrait de contrer l'argument selon lequel les richesses quitteraient alors le pays. Plus structurellement, je pense qu'il est indispensable de revoir notre système de taxation des revenus avec au moins 15 tranches, pour en faire un vrai système progressif, où la dernière tranche pourrait être élevée car elle ne concernerait qu'une infime partie des contribuables.

Cette idée ne va pas plaire à tout le monde.

— Non, mais il ne faut pas perdre de vue que la redistribution n'est pas qu'un correctif éthique aux injustices produites par le marché et les héritages du passé : on ne choisit pas son milieu de naissance, ses réseaux, son point de départ. Redistribuer, ce n'est pas seulement une question morale, c'est aussi soutenir un système économique fondé sur la liberté de marché. D'abord, la redistribution accroît le bien-être collectif, selon la théorie économique de l'utilité marginale : 100 € retirés à une personne très aisée lui coûte peu, mais 100 euros versés à une personne pauvre lui apporte beaucoup. Le gain global d'utilité est positif. De plus, cela peut avoir un effet multiplicateur, car on accroît les chances de consommation de cette somme, qui irrigue directement l'économie et accélère la croissance. Ensuite, la redistribution révèle des potentiels inexploités : financer l'éducation d'un enfant de milieu modeste, c'est doter la société de compétences qui, sans cela, seraient perdues. Enfin, la redistribution joue par ailleurs un rôle de stabilisateur en temps de crise : l'allocation de chômage, par exemple, assure des revenus suffisants aux personnes licenciées et leur permet de continuer à consommer, ce qui soutient l'économie et évite l'effet domino des faillites. Elle est enfin un facteur de paix sociale : en contenant les tensions et les inégalités extrêmes, elle œuvre à réduire les insécurités, la violence ou les incertitudes économiques comme les grèves. La redistribution n'est donc pas un supplément d'âme accordé aux pauvres. C'est non seulement un instrument de justice sociale, mais aussi un mécanisme de régulation de l'économie de marché, qui lui permet d'être plus productif et de continuer à exister. ■

RETROUVEZ L'INTERVIEW COMPLÈTE
SUR WWW.FINANCITE.BE



La solidarité en Belgique
Lucien Rigaux,
éditions Anthemis,
690 pages,
119 euros

ANALYSE

Niveau de
prise de tête

Belfius, du sauvetage public à la privatisation

Quinze ans après avoir été rachetée dans l'urgence par l'État belge, le gouvernement De Wever a officiellement lancé, en 2026, la procédure de cession de 20 à 25 % du capital de la banque.

Morgane Kubicki

Aujourd'hui détenue à 100 % par l'État via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), la décision de vendre une partie de Belfius relance un débat vieux de près de dix ans sur l'avenir de cet établissement né des décombres de Dexia.

En 2008, Dexia, fruit du mariage franco-belge entre le Crédit communal de Belgique et le Crédit local de France, vacille sous les coups de la crise financière mondiale. Bruxelles, Paris et Luxembourg doivent voler à son secours : le groupe est recapitalisé à hauteur de 6,4 milliards d'euros et ses emprunts sur les marchés bénéficient de garanties publiques.

Trois ans plus tard, nouvelle alerte. La crise de la dette souveraine frappe de plein fouet un groupe déjà fragilisé. Les actifs toxiques sont logés dans une « bad bank », pendant que l'État belge rachète en urgence les activités belges de Dexia. C'est de cette opération de sauvetage que naît Belfius, dont le nom condense « Bel » pour Belgique, « fi » pour finance et « us », rappelant au passage qu'elle appartient à l'ensemble des citoyen-ne-s du Royaume.

Facture publique

Le sauvetage a coûté cher aux finances publiques. Au-delà des 4 milliards d'euros déboursés pour le rachat de Dexia Banque Belgique (devenue Belfius) en 2011, l'État belge avait déjà dû participer à deux recapitalisations de la structure défaillante : 2 milliards d'euros en 2008, puis 2,9 milliards d'euros en 2012. À cela, il faut ajouter les garanties d'État sur les actifs placés dans la « bad bank ». Le montant de cette garantie diminue à mesure que ce qu'il reste de Dexia disparaît, mais représentait encore plus de 12 milliards d'euro fin juin 2026¹.

Mais l'histoire de Belfius est aussi celle d'un redressement. Devenue rentable, la banque verse des dividendes à son actionnaire unique (l'État via la Société Fédérale de Participations et

d'Investissement, SFPI) depuis 2013. Ceux-ci sont passés de 215 millions d'euros en 2016 à 444 millions en 2024, année où Belfius a affiché un bénéfice net record de 1,127 milliard d'euros. En 2026, un dividende exceptionnel de 250 millions d'euros et une avance de 250 millions supplémentaires ont été décidés, ce demi-milliard étant explicitement fléché vers le budget de la Défense. Au total, la banque a reversé 3,67 milliards d'euros de dividendes depuis 2015, une somme qui se rapproche désormais du coût initial de son sauvetage.

En cédant Belfius, l'État empoche une recette ponctuelle, mais renonce à une partie des dividendes futurs.

Entre 2 et 2,5 milliards d'euros attendus

Aujourd'hui valorisée entre 10 et 12 milliards d'euros par les analystes et de sa rentabilité récente, vendre 20 % de Belfius pourrait rapporter entre 2 et 2,5 milliards d'euros. La destination de cette manne est déjà fixée : 3 milliards d'euros doivent alimenter le budget de l'armée, le solde venant abonder un nouveau fonds dédié à l'investissement dans des entreprises militaires.

Si l'on se fie aux dividendes versés ces dernières années, il faudrait un peu moins de cinq ans pour que l'État engrange, en restant actionnaire à 100 %, l'équivalent de ce qu'il espère tirer d'une vente partielle. En cédant une part de Belfius, l'État empoche une

AGENCES FERMÉES, EMPLOIS SUPPRIMÉS

La bonne santé financière de Belfius depuis sa recapitalisation ne l'a pas empêchée de supprimer environ 670 emplois entre 2012 et 2016, dans un contexte de digitalisation croissante des services bancaires. Le réseau d'agences a lui aussi fondu, de 671 en 2017 à 460 en 2024, soit plus de 200 fermetures en dix ans, en particulier dans les quartiers populaires et les zones rurales, pendant que l'offre de gestion de fortune se développait à destination de la clientèle la plus aisée. ■

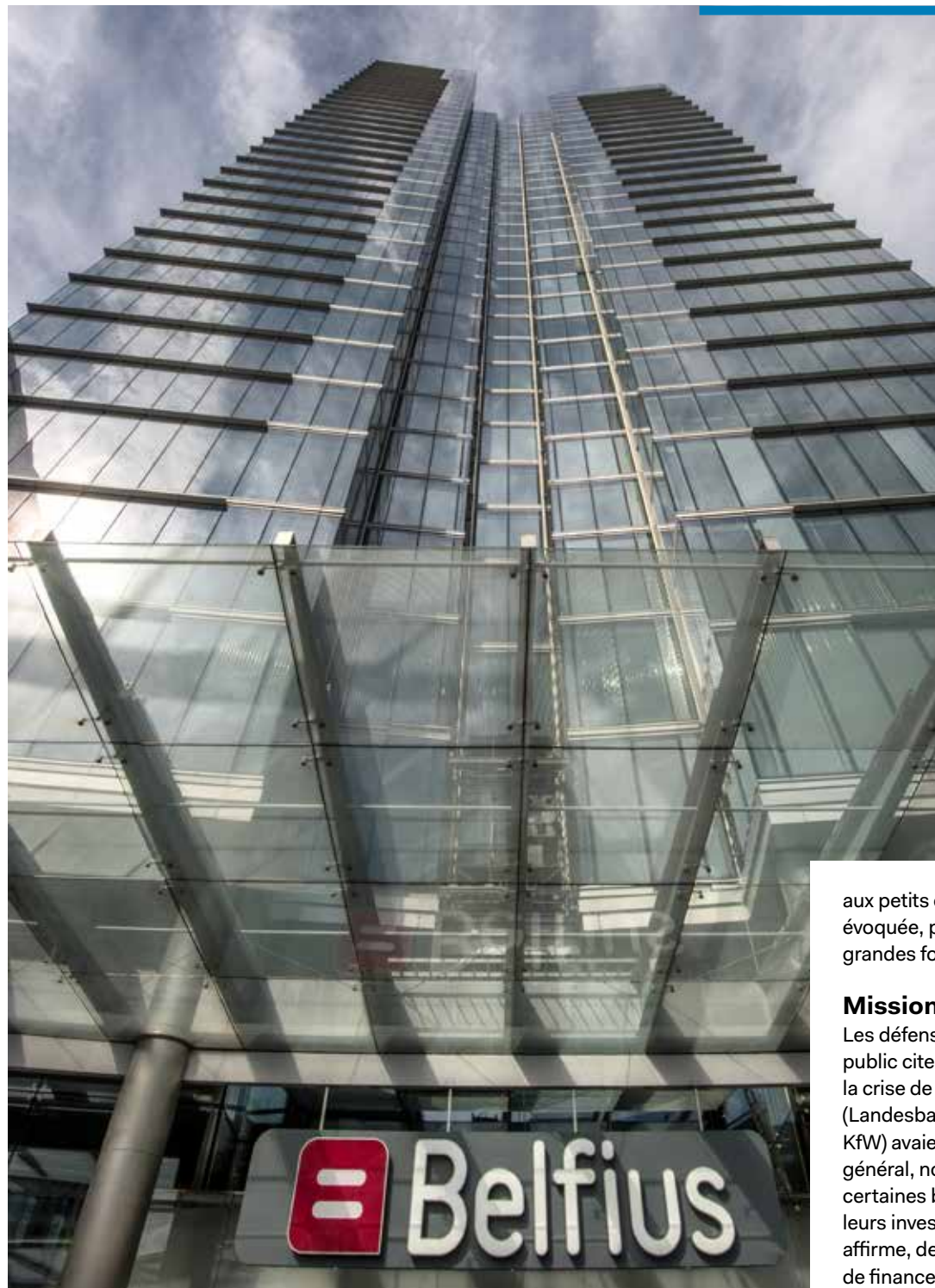
aux petits épargnants belges, a également été évoquée, plutôt que de réserver l'accès au capital aux grandes fortunes.

Mission de service public

Les défenseurs du maintien de la banque dans le giron public citent volontiers l'exemple allemand : pendant la crise de 2008, les banques publiques régionales (Landesbanken, banques de développement comme la KfW) avaient continué à financer des projets d'intérêt général, notamment la transition énergétique, quand certaines banques privées réduisaient au contraire leurs investissements dans ces secteurs. Belfius affirme, de son côté, répondre à tous les appels d'offres de financement public. Mais rien, aujourd'hui, n'oblige l'établissement à servir en priorité les communes du Royaume, malgré ses racines historiques.

Avec un portefeuille de crédits de l'ordre de 90 milliards d'euros, réparti entre particuliers, entreprises et secteur public, l'arrivée d'actionnaires privés fait craindre à certains une révision des conditions de crédit, sous la pression d'une recherche d'une plus grande rentabilité, au détriment du financement de projets publics. Un argument d'autant plus sensible que Belfius reste l'héritière du Crédit communal de Belgique. ■

¹ L'encours du principal emprunté en vertu des garanties de 2013 et de 2022 est communiqué sur le site web de la Banque Nationale de Belgique. <https://www.nbb.be/en/guarantee-agreement-between-belgian-state-french-state-luxembourg-state-and-dexia-sarv>



recette ponctuelle, mais renonce durablement à une partie des dividendes futurs d'une entreprise qui reste financièrement solide.

Plutôt qu'une introduction en Bourse, jugée trop longue et incertaine, Belfius a préféré démarcher de grandes familles fortunées belges, avec un ticket d'entrée minimal évoqué autour de 50 millions d'euros. L'objectif affiché est de constituer un noyau d'actionnaires stables et bien ancré-e-s dans le pays.

En coulisses, cependant, d'autres noms circulent. Celui du géant européen du private equity CVC est évoqué depuis plusieurs mois. Les banques néerlandaises Rabobank et ING lorgneraient également une part de Belfius, tout comme le français Crédit agricole. Une hypothèse alternative, celle d'une introduction en Bourse conçue comme une véritable « action populaire » ouverte

ANALYSE

Niveau de
prise de tête

Victime cherche protection

Plusieurs avancées légales sont à l'étude pour mieux protéger les consommateur·rice·s.

Anne Fily

■ Près d'un Belge sur deux a déjà été confronté à une tentative de phishing et 6,8 % de la population en a été directement victime. Une étude menée dans quinze pays européens le confirme : la Belgique compte parmi les pays les plus touchés. Et le nombre réel de victimes serait très largement sous-estimé, puisque moins d'une victime sur quatre porte plainte, la honte poussant beaucoup d'entre elles à se taire.

En 2024, ce sont environ 49 millions d'euros qui ont été détournés par ce biais. Or 92 % de ce préjudice reste à la charge des victimes elles-mêmes, et non des banques. La numérisation des paiements a ainsi opéré un basculement discret mais massif : la responsabilité de la sécurité, autrefois assumée par les agences bancaires, repose désormais presque entièrement sur les épaules des consommateur·rice·s.

Le règlement prévoit un remboursement intégral et sans délai dès que la victime signale la fraude et porte plainte.

Le consentement

Au cœur du désaccord entre banques et victimes se trouve une question : la victime a-t-elle, ou non, autorisé l'opération contestée ? La loi belge (article VII.32 du Code de droit économique) prévoit qu'un paiement est réputé autorisé si le payeur y a consenti selon la procédure convenue avec sa banque.

Les banques défendent une lecture stricte : si la victime a validé l'opération via son digipass ou Itsme, le consentement est établi, point final. Peu importe qu'elle ait été manipulée par un escroc se faisant passer pour un conseiller bancaire. Cette interprétation conduit la plupart du temps à un refus de remboursement.

Le médiateur des services financiers défend une position plus nuancée : il faut distinguer les opérations librement consenties de celles obtenues par tromperie. Transmettre un code par téléphone sans savoir à quoi il sert, ou laisser un escroc prendre le contrôle

de son ordinateur ne constitue pas, selon le médiateur, un consentement valable. En revanche, un virement effectué soi-même vers un compte présenté comme « sécurisé », en connaissant montant et bénéficiaire, reste considéré comme autorisé.

Certains juristes, comme l'avocat Laurent Frankignoul, jugent que la position des banques revient en réalité à inverser la charge de la preuve : c'est à l'établissement financier, et non à la victime, de démontrer que le consentement a bien été donné.

La négligence grave

Même lorsqu'une opération est jugée non autorisée, la victime peut se voir refuser tout remboursement si elle a commis une « négligence grave », une notion que la loi ne définit pas précisément. Le 29 juin 2026, la Cour de cassation a apporté une clarification bienvenue en cassant un jugement défavorable à un client de KBC (lire en page 14) : il y a négligence grave lorsque le-la client·e adopte un comportement qu'un·e

payeur·euse « raisonnable, normalement prudent·e et diligent·e » n'aurait jamais eu. Une définition plutôt favorable aux victimes.

La jurisprudence

Autre point de friction : le délai de remboursement. La loi impose aux banques de rembourser au plus tard le lendemain en cas d'opération non autorisée. Dans les faits, les établissements préfèrent mener leur propre enquête au préalable. Une enquête qui aboutit le plus souvent... à un refus. Belfius, détenue à 100 % par l'État belge, avait même inscrit ce principe dans ses conditions générales, avant de faire marche arrière sous la pression.

Le 2 juin 2026, le juge des référés d'Anvers a créé un précédent en condamnant une banque à rembourser immédiatement près de 50 000 euros à un couple victime de phishing, estimant qu'une enquête sérieuse ne pouvait se faire en un jour. Cette décision s'appuie sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, selon laquelle les banques doivent toujours indemniser d'abord, quitte à engager elles-mêmes une procédure si elles soupçonnent ensuite une négligence grave.

La loi

Deux propositions de loi sont actuellement examinées à la Chambre (l'une déposée par Anders en 2024, l'autre par Vooruit en 2026) pour préciser que seule la victime « elle-même » doit avoir donné son consentement, écartant ainsi les cas de manipulation. Le texte de Vooruit va plus loin en consacrant dans la loi le principe du remboursement immédiat, sauf soupçon de fraude de la victime elle-même, avec des obligations de transparence renforcées pour les banques en cas de refus.

Mais c'est surtout au niveau européen que se joue la réforme la plus ambitieuse. Un règlement sur les services de paiement (RSP), en cours de négociation depuis la proposition de la Commission de 2023, doit remplacer l'actuelle directive PSD2, jugée obsolète face à la sophistication des arnaques par ingénierie sociale. Le texte reconnaît explicitement que les fraudeur·euse·s peuvent aujourd'hui prendre le contrôle de l'ensemble du processus d'authentification, brouillant la frontière entre opérations autorisées et non autorisées.

Concrètement, le règlement prévoit un remboursement intégral et sans délai dès que la victime signale la fraude et porte plainte. La banque pourra ensuite enquêter si elle soupçonne une négligence grave, mais devra se justifier avec des éléments concrets, sous quinze jours ouvrables. Les établissements devront aussi renforcer leurs systèmes anti-usurpation, généraliser l'authentification forte, vérifier la concordance entre nom du bénéficiaire et IBAN, et permettre aux client·e·s de fixer des plafonds de paiement. Un vote en plénière du Parlement européen est attendu en décembre 2026, pour une application effective vingt et un mois plus tard.

Ces avancées, réelles, restent lentes et incertaines : rien ne garantit l'adoption des propositions de loi belges, et le règlement européen ne produira ses effets que dans plusieurs années. En attendant, les victimes déjà lésées ne reverront probablement jamais leur argent, et beaucoup devront composer avec les séquelles psychologiques de l'arnaque. ■

PRESSIION CITOYENNE ET POLITIQUE

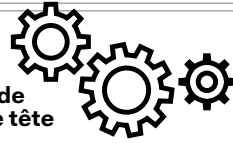
■ Au printemps 2026, un panel de 75 citoyen·ne·s tiré·e·s au sort a planché, à l'initiative de Belfius elle-même, sur l'avenir du secteur bancaire. Sept de leurs vingt recommandations portent sur la prévention de la fraude et la protection des victimes, signe que le sujet est devenu une préoccupation majeure pour la population. Le ministre de la Protection des consommateur·rice·s, Rob Beenders, a lui aussi haussé le ton en sommant les banques, en avril dernier, de justifier leurs critères d'évaluation de la « négligence grave » et la base légale de leurs refus de remboursement. Le secteur bancaire, par la voix de Febelfin, répond qu'il intercepte déjà 75 % des virements frauduleux et plaide pour une responsabilité partagée avec les opérateurs télécoms et les plateformes numériques. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : ARNAQUES BANCAIRES : DE BIEN LENTES AVANCÉES POUR LES VICTIMES, ANNE FILY, AOÛT 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



© Christin Hume - Unsplash

ANALYSE

Niveau de
prise de tête

Ne pas financer la transition, c'est fragiliser l'Europe

L'inaction climatique risque d'affaiblir durablement l'économie européenne.

À l'inverse, un financement massif de la transition pourrait la renforcer.

Julien Henry

Chaque plein d'essence, chaque facture de gaz nous le rappelle : notre économie reste accrochée aux énergies fossiles. Et on l'oublie souvent, mais le cours de l'euro face au dollar influence directement le prix à la pompe ou celui du chauffage. Le pétrole et le gaz s'achètent en dollars sur les marchés mondiaux. Quand l'euro est « fort » face au dollar, il faut moins d'euros pour se procurer des dollars. Conséquence : l'énergie devient moins chère pour les Européen-ne-s. Quand il baisse, la facture s'alourdit.

Or ce fameux cours dépend en grande partie de la compétitivité des entreprises. Plus une économie vend à l'étranger, plus sa monnaie est demandée, plus elle se renforce. C'est ce qui se joue aujourd'hui outre Atlantique. Si les entreprises américaines gagnent du terrain, la demande de dollars augmente et cela profite en retour aux pays producteurs de pétrole. Ils investissent alors ces revenus supplémentaires pour produire davantage.

Pour réduire notre dépendance au dollar, il faut donc diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et donc financer la transition. Pour rendre ce financement possible, l'idée de la création monétaire pour la Banque centrale européenne (BCE) revient régulièrement sur la table.

Concrètement, la BCE émettrait des euros non pas pour racheter des titres aux banques comme elle le fait habituellement¹, mais pour alimenter directement un fonds dédié à la rénovation des bâtiments, aux énergies renouvelables et aux infrastructures indispensables à la bascule écologique. Une monnaie créée une fois pour toutes, sans intérêts à rembourser, au service de projets qui ne sont pas rentables à court terme mais vitaux à long terme.

Cette stratégie pourrait produire plusieurs effets bénéfiques. D'abord, des entreprises mieux préparées à un monde où l'énergie sera plus rare et plus chère, donc plus compétitives. Ensuite, une consommation de pétrole et de gaz réduite, qui pourrait peser sur les prix mondiaux. Enfin, des taux d'intérêt bas ciblés sur les secteurs de la transition, pour encourager l'emprunt là où il compte vraiment. Reste à savoir comment les marchés financiers réagiraient à une telle décision.

L'analyse envisage deux scénarios.

Dans le premier, les spéculateur-riche-s craignent, à tort, qu'une création monétaire fasse grimper l'inflation. Ils-elles vendent de l'euro, ce qui accentue sa baisse. Notre pouvoir d'achat en pâtirait, mais comme la transition suppose aussi de consommer moins, c'est surtout notre épargne qui en ferait les frais, pas nécessairement notre bien-être. Un euro plus faible pourrait même doper certaines exportations et le tourisme.

Pour réduire notre dépendance au dollar, il faut diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et donc financer la transition.

Dans le second scénario, les acteur-riche-s financier-ère-s comprennent au contraire l'urgence climatique et le fait qu'aucun-e investisseur-euse privé-e ne financera seul une transition non rentable. Ils-elles font alors confiance à la BCE et achètent des actifs en euros, ce qui renforce la monnaie... mais pénalise la compétitivité des entreprises exportatrices. Les États devraient alors amplifier leurs politiques industrielles vertes, quitte à taxer davantage les grands patrimoines ou les énergies fossiles pour protéger les ménages fragiles.

Dans les deux cas, la conclusion converge : à condition de coordonner budgets nationaux et politique monétaire européenne, financer la transition reste la meilleure option, quelle que soit la réaction des marchés.



© Mike Benna - Unsplash

QUAND UNE MONNAIE S'APPRÉCIE

Quand la valeur d'une monnaie augmente, on parle d'appréciation. Les importations deviennent moins chères, mais les exportations deviennent plus difficiles pour les entreprises qui vendent leurs produits en euros. Comme la monnaie du pays devient plus onéreuse pour les étranger-ère-s, ceux-celles-ci ont tendance à réduire leurs achats et autres dépenses, par exemple dans le tourisme. De ce fait, l'activité économique domestique ralentit, ce qui réduit le besoin d'investissement et l'afflux de capitaux et donc de demande de devise nationale. Finalement, cela peut contribuer à stabiliser le taux de change.

À l'inverse, les investissements réalisés à l'étranger par les habitant-e-s ou les entreprises du pays coûtent aussi moins cher. Une partie des capitaux peut donc sortir du pays pour être placée dans d'autres monnaies. Cela augmente la demande pour ces autres monnaies qui prennent alors de la valeur par rapport à la monnaie nationale. Là aussi, cela contribue à rééquilibrer le taux de change. ■

Une question de rythme et de pédagogie

Pour éviter des réactions excessives des marchés, la BCE devra expliquer clairement sa stratégie. Elle devra expliquer que financer la transition peut aider à stabiliser les prix à moyen terme et à sécuriser l'économie pour les années à venir. Plus vite la BCE commencera à expliquer l'effet bénéfique du financement de la transition par de la monnaie libre de dettes sur les risques d'inflation et sur les risques financiers et plus vite, elle pourra commencer à financer la transition. Plus tôt le changement de politique monétaire commencera, plus le changement sera progressif et plus vite il pourra être anticipé par les marchés.

Il faut agir vite. D'ici 2050, il reste environ 25 ans pour réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre. Et cela demande des changements profonds, qui prennent du temps : produire plus d'électricité bas carbone, renforcer les réseaux, développer les transports publics, mieux aménager les villes, ou encore adapter les mobilités du quotidien.

Avec la transition énergétique, notre économie devrait peu à peu moins dépendre du pétrole et du gaz. Nous importerons donc moins d'énergie venant d'autres régions du monde. À l'avenir, les variations entre l'euro et le dollar devraient donc peser un peu

moins directement sur notre pouvoir d'achat. On peut donc affirmer que même si une politique industrielle verte générerait une inflation modérée, cela n'aurait probablement pas d'impact mesurable sur le taux de change. En revanche, ne pas mener cette politique industrielle, et donc ne pas créer de la monnaie libre de dettes, nous expose à un risque majeur de pénuries et donc de fortes hausses de l'inflation. ■

¹ L'« assouplissement quantitatif » (quantitative easing ou QE) consiste pour la banque centrale à acheter massivement des titres financiers. C'est une manière pour elle d'injecter des liquidités dans l'économie afin d'accélérer l'activité et l'inflation.

POUR ALLER PLUS LOIN : « NE PAS FINANCER LA TRANSITION NOUS AFFAIBLIT », JULIEN HENRY, FINANCITÉ, JUILLET 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

Des lieux pour grandir autrement



Éole, la nouvelle école

A Jambes, près de Namur, l'école Éole propose depuis deux ans une autre manière d'apprendre. Subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle mise sur un enseignement à pédagogies actives qui place les élèves au centre de leurs apprentissages. Il n'y a pas de méthode unique. Elle s'inspire de différentes approches et méthodes et privilégie l'autonomie, la coopération et l'expérimentation. Les élèves participent à des projets et sont souvent dehors. Ils et elles bénéficient de mentorat et ont un conseil de classe chaque semaine, ce qui leur permet d'apprendre à organiser leur travail, à faire des choix éclairés et à construire collectivement des solutions.

L'ambition d'Éole est de former des élèves autonomes, curieux-ses et capables de prendre leur place dans un monde en pleine mutation. Son but n'est pas de bourrer leur crâne de connaissances mais plutôt d'apprendre la coopération et de comprendre la société dans laquelle ils et elles se trouvent.

WWW.ECOLESECONDAIREEOLE.BE

Maison communautaire de la Verte Voie

Allier habitat et lieu de travail associatif, c'est le pari que se sont donné sept militants il y a près de 50 ans dans le Pays de Herve. Ils trouvent un lieu pour développer leurs activités associatives et y créer leur logement : une grande demeure dans la rue de la Verte Voie à Thimister. Pour l'acheter, ils créent une coopérative et ont depuis investi leur énergie pour restaurer cette maison et y développer leur projet de départ. La maison communautaire est donc un lieu d'éveil et de partage, intergénérationnelle et pluraliste, un laboratoire de rencontres qui permet de vivre une vraie transition sociale et écologique.

Aujourd'hui leur volonté est de continuer le projet en le transmettant à une nouvelle génération motivée. Pour cela, la maison communautaire a créé une structure financière qui prévoit un fond affecté à une réserve sociale comparable au Community land trust (où les habitant-e-s achètent le logement et pas le terrain). Le but ? Éviter une spéculation immobilière et rendre la prise de parts sociales plus accessible. De plus, leur projet s'est ouvert à de nouveaux-elles coopérateur-ice-s afin de développer une présence équilibrée entre les partenaires coopératifs, habitant-e-s ou non. Leur souhait est de s'ouvrir davantage vers les citoyen-ne-s et les entreprises d'économie sociale soucieux-se-s de développer ce type d'habitat solidaire et coopératif pour une alternative à la crise du logement.

Vous pouvez soutenir le projet en devenant coopérateur-ice-s à partir de 274 euros.

WWW.DBAO.BE/MAISON-COMMUNAUTAIRE-DE-LA-VERTE-VOIE



Jouer collectif



Las Bobas, ludogîte

Se retrouver en famille ou entre ami-e-s autour d'un plateau de jeu plutôt que d'un écran, voilà l'ambition de Las Bobas. Nichée dans une ferme en carré près de Ath, cette jeune coopérative du Hainaut a imaginé un concept encore peu répandu en Belgique : le « ludogîte », un gîte rural pensé autour du jeu de société.

Le corps de logis, qui peut accueillir jusqu'à huit personnes, met à disposition des hôtes plus de 300 jeux de plateau, de cartes, de dés ou d'ambiance ainsi que des jeux d'extérieur pour profiter du cadre champêtre. Sur place, une ludothécaire de formation conseille les visiteur-euse-s et fait découvrir quelques pépites méconnues.

Mais Las Bobas est avant tout une coopérative : elle revendique vouloir générer un impact sociétal positif pour les personnes, l'environnement et la société, dans un esprit de solidarité et de transparence envers ses coopérateur-ice-s et partenaires. Derrière le projet, une petite équipe pluridisciplinaire met en commun ses compétences pour faire vivre ce lieu convivial.

Vous pouvez soutenir le projet de rénovation de la ferme qui accueillera le gîte de huit personnes en devenant coopérateur-ice à partir de 100 euros.

WWW.LASBOBAS.ONLINE

Tchak, la revue qui tranche

Face à une presse de plus en plus concentrée entre quelques mains, Tchak a fait le pari inverse : celui d'un média d'investigation entièrement porté par une coopérative de presse. Basée à Floreffe, cette revue francophone belge se consacre aux dessous de l'agriculture et de l'alimentation, deux secteurs trop peu traités par les grands médias.

La coopérative de presse est aussi née d'un refus : celui de rester au balcon pendant que s'empilent les crises écologique, sociale, économique, politique. Tchak enquête sur les verrous du système alimentaire actuel : des plans de réduction des pesticides jamais tenus, l'accaparement des terres par le grand capital, la dépendance de nos assiettes à des filières productivistes, les contradictions derrière certaines success-stories et les multinationales qui prospèrent sur fond de chaos.

Le média a notamment consacré plus de deux ans d'investigation à la pollution aux engrais phosphatés, entre la Belgique, la France, l'Espagne, la Tunisie et le Sénégal, un travail qui a donné naissance à un webdoc financé par les citoyen-ne-s.

Sans actionnaire ni publicité intrusive, la coopérative revendique un journalisme qu'elle qualifie elle-même de « combatif et fertile », assumant de prendre parti pour une agriculture et une alimentation plus justes.

Vous pouvez soutenir Tchak en vous abonnant ou en devenant coopérateur-ice.

WWW.TCHAK.BE



Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



La finance solidaire, angle mort politique

La finance solidaire a été laissée aux ONG, aux coopératives isolées, à quelques militant·e·s convaincu·e·s, sans en faire un enjeu politique central.

Bernard Bayot

En 2020, un mouvement citoyen réunissant près de 120 000 membres fondait NewB, une banque pensée comme une alternative solidaire au système bancaire classique. Trois ans plus tard, faute d'investisseurs institutionnels prêts à renforcer son capital, elle devait renoncer à sa licence bancaire. Pourtant, plus de 70 % de ce capital provenait de particuliers. Les syndicats, les mutuelles et les partis progressistes, eux, n'ont pas jugé utile de s'y engager massivement. Comme si une banque solidaire n'était pas une priorité.

Ce n'est pas un cas isolé. Dans les années 2000, le holding coopératif Arco, lié au mouvement ouvrier chrétien et fort de 785 000 coopérateur·rice·s, s'est mué en actionnaire de référence de Dexia, abandonnant sa logique de caisse d'épargne au profit d'une course à la rentabilité actionnariale. Résultat : une perte de plusieurs milliards d'euros et la fin d'un des plus grands projets de finance solidaire belge.

Pour autant, l'hégémonie culturelle de la finance de marché ne semble ni inéluctable, ni totale. Le succès populaire de NewB constitue un indice de l'attachement d'une partie de la population à la finance solidaire, qui est confirmé par l'évolution de son encours au cours de la dernière décennie. À la fin de 2024, les ménages lui avaient consacré 0,91 % de la valeur totale de leurs actifs financiers bruts, incluant leur épargne, leurs investissements et leurs droits acquis. Cela représente une progression relative de 11 % en dix ans.

Ces deux échecs pointent un paradoxe : la gauche sociale, si prompte à dénoncer la finance de marché, a longtemps négligé de construire ses propres outils financiers. On a laissé la finance solidaire aux ONG, aux coopératives isolées, à quelques militant·e·s convaincu·e·s, sans en faire un enjeu politique central au même titre que la fiscalité ou les services publics.

La finance solidaire ne se contente pas d'intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans des décisions d'investissement, comme le fait la finance dite « durable » ou ESG (qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de



gouvernance). Elle inverse la hiérarchie : l'intérêt général prime sur le rendement financier. C'est elle qui a inventé, bien avant l'État, les mutuelles de santé et les coopératives de crédit, véritables ancêtres de la sécurité sociale. Mais sans relais financiers solidaires, le terrain a été laissé libre à la financiarisation rampante des retraites et des soins de santé.

L'intérêt général prime sur le rendement financier.

D'autres pays ont fait des choix différents. En 2016, le Parlement italien a voté à l'unanimité une loi reconnaissant un statut de « banque éthique » : interdiction de distribuer des bénéfices, au moins 20 % du crédit réservé à l'économie sociale, écart salarial plafonné à 1 pour 5. Un cadre légal, donc un choix politique assumé.

En Belgique, la finance solidaire reste pour l'heure une affaire de conviction personnelle plutôt qu'un projet de société porté collectivement. Si nous voulons réellement reprendre la main sur le financement de l'économie, les responsables politiques ne peuvent plus se contenter de critiquer les banques, mais investir, littéralement, dans ses propres circuits de financement. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : ACTUALISER NOTRE COMBAT POUR LA FINANCE SOLIDAIRE, BERNARD BAYOT, MAI 2026, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

Accros aux énergies fossiles

Les 65 plus grandes banques de la planète ont encore accru leur soutien financier aux énergies fossiles.

Morgane Kubicki

Le rapport Banking on Climate Chaos (BOCC), coproduit par une coalition d'ONG environnementales parmi lesquelles Rainforest Action Network, Reclaim Finance ou encore BankTrack, est une référence en matière de suivi du financement bancaire des énergies fossiles.

À l'inverse, la banque néerlandaise a fortement augmenté son financement aux énergies fossiles (+11 % entre 2024 et 2025), spécifiquement aux infrastructures gazières en expansion (+40 %).

Pour sa 17^e édition, il a remonté la trace de 906 milliards de dollars qui ont été injectés dans les entreprises pétrolières, gazières et charbonnières en 2025, soit une hausse de près de 8 % par rapport à 2024. Depuis la signature de l'Accord de Paris il y a dix ans, ce sont 8 700 milliards de dollars qui ont été mobilisés par ces mêmes établissements en faveur des combustibles fossiles.

26 des 65 banques étudiées ont réduit leur financement fossile en 2025

JPMorgan Chase conserve la tête du classement avec 58 milliards de dollars accordés en 2025, suivi de Bank of America et de la japonaise MUFG. Les banques canadiennes se distinguent également : à elles cinq, elles ont accru leur financement de plus de 27 % en un an, dépassant les 70 milliards de dollars, alors que le Canada ne représente que 0,5 % de la population mondiale.

L'Europe réduit son financement

Assez grandes pour être reprises dans le rapport, le banque française BNP Paribas et la néerlandaise ING suivent cependant deux trajectoires opposées. BNP Paribas a fait un pas en avant en réduisant ses financements aux énergies fossiles d'environ 26 % en 2025, une baisse saluée par les auteur·rice·s du rapport comme la preuve que des politiques de restriction plus strictes, notamment sur le financement des nouveaux projets pétroliers et gaziers, peuvent réellement faire baisser les montants engagés.



© Matt Howard - Unsplash

Le rapport souligne toutefois que 26 des 65 banques étudiées ont réduit leur financement fossile en 2025, contre 23 l'année précédente, un mouvement porté principalement par des banques européennes soumises à un cadre réglementaire plus exigeant. Mais cette embellie reste timide face à l'ampleur des sommes toujours dirigées vers l'expansion des combustibles fossiles, notamment en Amérique du Nord et en Asie.

Voilà qui illustre bien l'un des messages centraux du rapport : les engagements volontaires ne suffisent pas, et seules des politiques contraignantes, assorties d'exclusions concrètes, permettent d'infléchir durablement les pratiques bancaires. ■



Monnaie locale, réponse de crise

Les monnaies locales et citoyennes l'Épi Lorrain et l'Ardoise s'intègrent officiellement au réseau de prestataires du plan provincial de gestion des situations d'urgence.

Morgane Kubicki

Lancé en 2024, LUX Response est né d'une réflexion entamée après les inondations de 2001 et la crise sanitaire. L'ensemble des expert·e·s et responsables politique s'accordent sur une conviction : l'amélioration de la gestion des crises passera par un renforcement de la culture du risque.

Chaque province s'attelle alors à créer un plan d'action à activer en cas de crise. « L'expérience nous démontre que la nature humaine nous fait vite oublier la mémoire du risque », rappelle le gouverneur de la province du Luxembourg Olivier Schmitz. Au sud du pays, LUX response (c'est le nom du programme) tisse des partenariats avec des acteurs dont la crise n'est pas le métier premier mais qui pourront démultiplier les moyens disponibles. « Il faut apprendre à se connaître avant l'urgence », précise Olivier Schmitz. Ainsi, le secteur de l'hôtellerie ou des campings pourraient être mobilisés s'il fallait reloger des habitant·e·s. La restauration pourrait ravitailler toute une série de personnes.

L'intégration des monnaies locales s'inscrit dans cette logique. La dépendance à l'électricité et aux réseaux numériques constituent un véritable risque pour les paiements numériques et la continuation des échanges. Plusieurs blackouts survenus en Europe ont montré à quel point l'impossibilité d'effectuer des paiements électroniques peut compliquer l'accès aux besoins primaires. Les inondations de 2021 et l'exemple de Theux, où l'usage d'une

monnaie locale avait permis aux habitant·e·s et aux commerces de reprendre rapidement une activité, ont achevé de convaincre les autorités provinciales. En cas de situation d'urgence où les moyens de paiement et de retrait d'argent ne seraient plus opérationnels, les monnaies locales complémentaires peuvent constituer une solution précieuse.

L'impossibilité d'effectuer des paiements électroniques peut compliquer l'accès aux besoins primaires.

« L'idée n'est pas de remplacer la monnaie officielle sur l'ensemble de la province, mais de disposer d'une corde supplémentaire à notre arc en cas de nécessité », précise Olivier Schmitz. Voilà donc l'Épi Lorrain (Gaume et Pays d'Arlon) et l'Ardoise (entre Semois et Lesse) prêtes à mettre des unités en circulation. Même sans électricité et sans accès aux euros liquides, un système de reconnaissance de dette pourrait par exemple être imaginé pour se procurer des billets de monnaie locale.

L'intégration des monnaies de la province du Luxembourg dans plan d'action pourrait bien inspirer d'autres provinces à faire de même. ■



GEMBOUX Orno Agricovert

Partout où Agricovert est présent, c'est le même fil conducteur qui anime : relier celles et ceux qui produisent, élèvent, travaillent la terre, à celles et ceux qui consomment, dans le respect, la transparence et le goût du bon. Aujourd'hui, Agricovert souhaite agrandir ses installations pour mieux servir tous ses membres. « Juste en face » d'Agricovert, sera un espace au service des producteur·rice·s et de consommateur·rice·s.

AGRICOVERT.BE
Chaussée de Wavre 37
5030 Gembloux



NEDER-OVER-HEEMBEEK Zinne La Ferme Nos Pilifs

À la Ferme Nos Pilifs, commerces et services avancent ensemble autour d'un même engagement : l'inclusion et le durable. L'épicerie et le jardinier privilégient les circuits courts, la circularité et l'écologie tout en offrant un cadre où les travailleurs et travailleuses en situation de handicap rencontrent chaque jour une clientèle attentive et solidaire.

FERMENOSPILIFS.BE
Trassersweg 347
1120 Neder-Over-Heembeek



ATH Solatoi Croquez Nature

Voilà un an que Jules a repris ce lieu où qualité, authenticité et proximité se rencontrent. Au cœur d'Ath, il sélectionne chaque produit avec soin : bio, circuits courts, alternatives végétales, sans gluten, cosmétiques naturels et entretien écologique. Derrière chaque produit local, il existe un visage et un savoir-faire que vous pourrez découvrir en magasin.

CROQUEZ-NATURE.BE
Rue Ernest Cambier 37
7800 Ath



ARLON L'Épi Up Épi

Oser le plaisir n'est plus un péché. À Arlon, la boulangerie Up Épi fabrique ses pains au levain chaque jour selon une tradition vieille de 5 000 ans. Up Épi a pris la résolution de fusionner habilement la santé au plaisir à travers une sélection d'ingrédients naturels, à la fois tentants et succulents.

UPEPI.COM
Rue des Capucins 10 et Place de l'Yser
6700 Arlon



BRAINE-L'ALLEUD Brawette Sagesse et éveil

Ancienne aide-soignante et aujourd'hui aide familiale depuis 15 ans, Manju a créé à Braine-l'Alleud un lieu où les enfants, les adolescent·e·s, les adultes, y compris les seniors, peuvent apprendre les un·e·s des autres, créer des liens et vivre des moments de joie et de complicité. Dans cet espace accueillant, on trouve les livres, des jeux de société, de quoi se désaltérer et se poser un moment pour bavarder, simplement.

SAGESSE-ET-EVEIL.BE
Rue des Croix du Feu 17
1420 Braine-l'Alleud



HAM-SUR-HEURE Brawette Lili Frimousse

Avec ses trois garçons à la peau atopique, Aurélie a tout testé, des produits parfois coûteux sans bien savoir ce qu'il y a dedans, pour un résultat mitigé. Puis, elle découvre la saponification à froid et les cosmétiques naturels. Depuis, elle s'est trouvée une passion et a créé une savonnerie artisanale qui propose des produits d'origine naturelle.

LILIFRIMOUSSE.BE
Place de Beignée – 6120 Ham-sur-heure

Vous pensiez regarder un film d'aventure, une comédie romantique ou une fiction ? Détrompez-vous. L'argent, les inégalités et la surconsommation se cachent sous vos yeux depuis le début. Vous ne saviez juste pas où chercher.

— Du 8 au 25 octobre, Financité vous propose une série de « Ciné Bingo ». Devant un film grand public, vous êtes invité à décoder des enjeux économiques et financiers cachés dans le scénario. Un personnage qui s'endette, un enrichissement soudain ou des travailleurs qui s'organisent.

Découvrez avec un regard nouveau La Famille Jones, une fausse famille modèle s'installe dans un quartier pour vendre voitures et gadgets à des voisins qui s'endettent pour suivre le rythme. Dans The Truman Show, c'est toute une vie qui se transforme en support publicitaire, quand les proches du héros vantent des marques avec un enthousiasme un peu trop appuyé. Ou revisitez Mad Max 2, où une goutte d'essence devient la seule monnaie qui compte, dans un monde où le contrôle d'une ressource rare redessine les rapports de force entre communautés.

Quand la scène apparaît, on la pointe. Et quand la grille est complète... Bingo ! En jouant, c'est l'occasion de voir et revoir ces films à travers un prisme nouveau.

ÉVÈNEMENTS GRATUITS,
INSCRIPTION : [FINANCITE.BE/ACTIVITÉS](https://financite.be/activites)



AGENDA

- 10 octobre : **Mad Max 2**
au Quatre Quarts (Court-Saint-Etienne)
- 12 octobre : **Sorry we missed you**
au Cinema Aventure (Bruxelles)
- 13 octobre : **Sorry we missed you**
à la Maison rurale (Assesse)
- 14 octobre : **La folie des grandeurs**
à la Cantine Popote (Waterloo)
- 14 octobre : **Mad Max 2**
au Monde des possibles (Liège)
- 15 octobre : **The Truman show**
au Cinema Kinograph (Ixelles),
au Centre culturel de Rochefort
et à L'Ecran (Ath)
- 16 octobre : **The Circle**
à l'ASBL Les Minières (Verviers)
- 16 octobre : **La folie des grandeurs**
chez Logenam (Namur)
- 20 octobre : **The Truman show**
au Quai 10 (Charleroi)
- 22 octobre : **La Famille Jones**
au Centre culturel Athus-Aubange
- 22 octobre : **The Truman Show**
aux Grignoux (Liège)

AIDONS LES RICHES

à contribuer



Taxer les riches : qu'est-ce que ça représente vraiment ?

Aujourd'hui, le patrimoine reste bien moins imposé que le travail, alors que les grandes fortunes n'ont jamais été aussi concentrées.

Les 1 % des Belges les plus riches détiennent 24 % de l'ensemble du patrimoine du pays. Face à ce constat, les économistes sont de plus en plus nombreux-euses à proposer une taxe sur le patrimoine. Celle soutenue par Financité et le Réseau pour la Justice fiscale prend la

forme d'une contribution progressive en quatre tranches selon le patrimoine net (diminué des dettes) : 1 % entre 1 et 10 millions d'euros, 2 % entre 10 et 100 millions, 3 % entre 100 millions et 1 milliard, et 4 % au-delà d'un milliard.

Idée reçue : ils vont tout perdre ! Cet impôt va leur confisquer leur fortune. Mais en réalité, un grand patrimoine continue de rapporter de l'argent, y compris après cette fameuse contribution. Avec un rendement de l'ordre de 5 %, une contribution de 1 % le laisse continuer de croître. On ne réduit pas les grandes fortunes, on leur demande une juste part, pour faire face au déficit public.

Sur le plan pratique, cet impôt serait déclaratif : les redevables déclareraient et paieraient d'initiative, comme c'est déjà le cas pour d'autres prélèvements. Pour garantir la fiabilité du système, la création d'un cadastre des fortunes, permettant de vérifier les déclarations et de limiter la fraude, serait toutefois nécessaire.

Avec ce dispositif, nous entendons ouvrir un débat de société sur la manière dont on répartit l'effort fiscal entre revenus du travail et revenus du capital.



Retrouvez les propositions
et les actions de Financité sur notre page campagne.
www.financite.be/campagne/aidons-les-riches

SCHAERBEEK 1000 balles d'inégalités économiques de genre

Adapté du célèbre 1000 bornes, le jeu permet d'aborder les inégalités économiques dans les couples.

Vous connaissez sans doute le jeu 1000 bornes, peut-être un incontournable de votre enfance ? Il y a quelques années, Financité l'avait adapté pour créer le jeu « 1000 bornes pour ma banque », où les joueurs et joueuses rencontraient de nombreuses embûches pour accéder à leur banque ou avoir un service adapté. Avec l'appui de Financité, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF à Bruxelles) et le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE à Liège) ont repris cette idée pour créer le jeu 1000 balles sur les inégalités économiques dans les couples.

Le jeu a été conçu avec un groupe de bénéficiaires de ces ASBL. Le principe est



simple, les participantes essayent d'accumuler 1000 euros qui représentent leur épargne en vue de la pension, mais leur route est semée d'embûches : mauvaise répartition du travail domestique entre partenaires, travail à temps partiel subi, manque de solutions de garde pour enfants, séparation coûteuse ... Financité a eu l'occasion de tester ce nouveau jeu lors d'un atelier organisé en partenariat avec la commune de Schaerbeek et avec

un groupe accompagné régulièrement à l'ASBL Le Figuier. Le jeu s'est révélé être un moyen bienvenu pour aborder le vécu difficile de certaines participantes, sans passer par des confessions trop directes. Le côté ludique permet en effet d'aborder ce sujet intime avec plus de légèreté. Si le jeu se veut plutôt être un jeu de compétition, à l'instar de nos vies très individualistes, les participantes n'ont pas hésité à adapter les règles de façon plus coopérative. C'est enfin un excellent outil introductif avant d'aller plus en profondeur sur les inégalités économiques de genre, comme nous le faisons régulièrement dans les cycles d'autodéfense financière. ■

ENVIE DE TESTER CET OUTIL OU D'ABORDER LA QUESTION DES INÉGALITÉS ET DES VIOLENCES ÉCONOMIQUES DE GENRE AVEC UN GROUPE CITOYEN OU DANS VOTRE ORGANISATION ? CONTACTEZ-NOUS !

BRUXELLES « Changer les banques, sinon changer de banque » se renforce

Plusieurs personnes ont rejoint le collectif après leur action remarquée devant le siège de Belfius au printemps.

Après la sortie du dernier Scan des banques, le groupe « Changer les banques, sinon changer de banque » a choisi de s'atteler à la lanterne rouge : Belfius, qui obtient le plus mauvais score du classement avec Beobank et Crelan. Après une première action remarquée en avril devant le siège de Belfius, le collectif a été rejoint en mai par quelques nouvelles têtes, dont certaines viennent d'autres groupes Financité (notamment Ethique Invest).

Pour étayer son discours, le groupe s'est plongé dans les détails de la notation du Scan des banques pour mieux comprendre les manquements des politiques de Belfius

en matière de changement climatique, de biodiversité et de transparence. Les membres ont ainsi pu construire des discours bien argumentés pour leur seconde action devant Belfius en juin. Au-delà du rôle et de l'impact des banques, le groupe a aussi décidé de promouvoir les différentes solutions qui s'offrent aux citoyen-ne-s investisseur-euse-s pour soutenir la transition. Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé à Uccle en octobre à Uccle pour un « forum de la finance alternative ». ■

ENVIE DE REJOINDRE LE GROUPE ? ANNE.BERGER@FINANCITE.BE



COURT-SAINT-ETIENNE De nouvelles thématiques pour l'autodéfense financière des femmes

En juin, un cycle d'autodéfense financière des femmes s'est clôturé et a donné naissance à de nouveaux ateliers et de nouvelles thématiques.

De septembre à juin, ce sont en moyenne une quinzaine de femmes qui se sont retrouvées tous les mois pour parler d'argent. Niché dans la belle salle voûtée du Quatre Quarts, cette ancienne gare transformée en un espace polyvalent, le groupe a partagé l'expérience collective de nos ateliers d'autodéfense financière. Leur but : reprendre le pouvoir sur leur argent, gagner en autonomie et se sentir davantage armées à faire face à des décisions financières importantes.

La question de l'argent vu avec une perspective de genre ouvre la porte à une myriade de thématiques. Les inégalités économiques touchent à peu près à toutes les sphères de la vie d'une femme et peuvent apparaître à n'importe quel âge.

Ce constat a été fait très clairement lors de la dernière séance de ce cycle, au mois de juin. Au-delà de l'envie de se



revoir, d'échanger leurs expériences et d'enrichir leur esprit critique, les femmes de Court-Saint-Etienne, ont établi une liste de thématiques qu'elles souhaiteraient approfondir. Le coût de la séparation, le prix de la santé et la fiscalité sont les premiers thèmes qui vont être travaillés ensemble jusqu'à la fin de l'année. Leur souhait est également de contribuer aux ateliers en organisant des rencontres entre elles en amont et en parfaite autonomie, afin de préparer les sujets au mieux. Les conclusions de ces préparations seront transmises à l'animatrice qui se basera sur celles-ci pour préparer son atelier.

Voir la dynamique qui ressort de ce groupe nous inspire, car nous voyons des femmes prendre leurs finances en main et leur envie de changement de paradigme ne tarit pas. Mais cela nous alarme également, car les thématiques sont presque inépuisables. Où que l'on regarde, les inégalités économiques basées sur le genre apparaissent et ne semblent pas s'améliorer. ■

ENVIE DE REJOINDRE UN CYCLE D'AUTODÉFENSE ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E

REBECQ Une grande fête pour la Fille de son père

Au mois de mai, la Fille de son père, partenaire historique de la Brawette a fêté ses 5 ans avec une grande fête étalée sur 3 jours.

La Fille de son père est un lieu où tout Rebecq se retrouve. Des concerts, des marchés d'artisan-e-s, des soirées jeux, des ateliers en tout genre, il y a toujours quelque chose d'intéressant qui s'y organise. Devenu incontournable dans le réseau citoyen et associatif de

la région, il est évident que la Fille de son père est un partenaire de la Brawette, la monnaie locale et citoyenne du Brabant wallon ouest.

Les 22, 23 et 24 mai était le weekend choisi pour fêter ses 5 ans et c'est un programme riche qui a fait vibrer Rebecq pendant ces 3 jours. Un marché des saveurs, des concerts avec les artistes et une après-midi de découvertes et de jeux, dont les 7 clichés capitaux qui a été animé par Financité. Une grande fête qui est l'ADN même du lieu. ■



NAMUR **Formation**

→ en autodéfense financière féminine



En juin, une trentaine de professionnel-le-s ont participé à la première formation au kit d'autodéfense.

Depuis plusieurs années, Financité a pris à bras-le-corps le problème des différences financières liées au genre et a créé plusieurs animations et une campagne (« Sous les Coûts » en 2024) axées sur la violence économique faite aux femmes. Ce thème touche malheureusement une très grande partie de la population et engendre quotidiennement des injustices, des conflits et des discriminations. En collaboration avec la Ligue des Familles, depuis plusieurs mois, nous organisons des cycles d'animations d'autodéfense financières pour des groupes de femmes.

Grâce à un petit subside de la Fondation Roi Baudouin, nous avons mis au point un kit d'animation complet et formé une trentaine de personnes simultanément à Bruxelles et Namur pendant trois jours. Le but de cette formation était de pouvoir partager les connaissances et aider d'autres professionnel-le-s à mieux s'armer pour accompagner les femmes victimes de ces violences si courantes et pourtant très souvent peu reconnues dans notre société. Le kit d'animation est un outil pour aider à animer des ateliers d'éducation financière à destination des femmes. Il n'a pas vocation à transformer en conseiller-ère en investissement, en économiste ou même en juriste. Il a pour objectif de donner les clés qui permettront d'ouvrir la lumière de la connaissance et de l'esprit critique chez les femmes qui participeront aux ateliers.

En tout, il s'agit de neuf ateliers traitant des difficultés de la vie des femmes. Neuf moments ou actions qui entraînent des injustices et parfois des violences. Nous avons tou-te-s déjà entendu ces phrases : « Moi aussi j'aimerais travailler à temps plein mais, il ne veut pas », « Ce n'est pas juste de devoir payer la même intervention financière dans les frais du ménage, alors que mon homme gagne deux fois plus que



GEMBOUX **Vous reprendrez un donut ?**

Au printemps, l'Orno organisait en collaboration avec l'Atrium 57, Bedonut et le RCR2 une conférence sur « l'économie du donut ». Cette théorie imaginée par Kate Raworth ré-encadre l'économie dans le vivant en la poussant à respecter un plafond écologique et un plafond social. Si la théorie commence à être relativement connue, la soirée visait particulièrement à envisager une application concrète sur le plan local. ■

SI REJOINDRE UNE TELLE DYNAMIQUE ET L'APPLIQUER À GEMBOUX VOUS INTÉRESSE CONTACTEZ LA MONNAIE LOCALE À L'ADRESSE INFO@ORNO.BE

moi ! ». Toutes ces paroles qui mettent en lumière les différences entre les hommes et les femmes et qui sont généralement dissimulées par les victimes.

Tout au long des trois jours de formation, notre formatrice a suscité les réactions des professionnel-le-s sur des thèmes variés : notre rapport à l'argent, l'argent dans le couple, l'épargne, les investissements ou les pensions. Tous ces moments de vie qui sont susceptibles d'amener des problèmes de genre.

Même si les animations sont actuellement proposées aux femmes, la participation de trois hommes a amené une réflexion constructive qui ouvrait le débat sur la manière d'impliquer la gente masculine. ■



LA LOUVIÈRE **Retour acide**

→ sur la dette

Une soirée pour interroger les mécanismes de la dette publique et la dette écologique que nous laissons.

Il y a une dizaine d'années, dans la foulée de la parution de « Et si on arrêtait de payer » d'Olivier Bonfond et des travaux du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), le Centre d'éducation populaire régional (CEPRé) avait lancé un groupe local baptisé « ACiDe ». Cet acronyme, pour « Audit Citoyen de la Dette publique », désigne une démarche qui consiste à analyser de façon critique la politique d'emprunt menée par les autorités d'un pays sur une période donnée. Mais l'enjeu ne se limite pas à éplucher les comptes publics, il s'agit surtout de sensibiliser un maximum de citoyen-nes à cette question essentielle.

Depuis deux ans, Financité propose, en collaboration avec le CEPRé, des cycles de « form'action » sur la finance. C'est donc tout naturellement que nous avons été sollicités pour animer, en juin, un atelier spécifique consacré à la dette publique. André Peters, administrateur chez Financité et auteur d'ouvrages sur la monnaie a piloté cette séance qui a réuni une dizaine d'ancien-ne-s membres du groupe ACiDe.

Sans occulter les questions de légitimité de la dette passée et à venir, notre approche visait à décortiquer les mécanismes d'endettement des États, l'idéologie qui les sous-tend, et leurs conséquences catastrophiques. Nous avons donc abordé le sous-financement chronique des biens communs et des enjeux qui ne sont pas « rentables » comme la biodiversité, les pistes cyclables, et bien d'autres.



L'atelier a mis en lumière les failles d'un système qui profite avant tout aux banques et aux grands acteurs financiers. Mais il a surtout permis de dégager plusieurs pistes concrètes pour que les États et les pouvoirs publics reprennent la main sur leurs finances. Il est en effet tout à fait envisageable d'investir dans des infrastructures capables de limiter, voire de résorber, les impacts des crises environnementales et sociales en cours. Car à côté du volet financier de la dette publique, qu'on nous accuse souvent de laisser à nos enfants, il faut aussi se poser une autre question : quelle dette écologique et sociale sommes-nous en train de creuser aujourd'hui ? ■

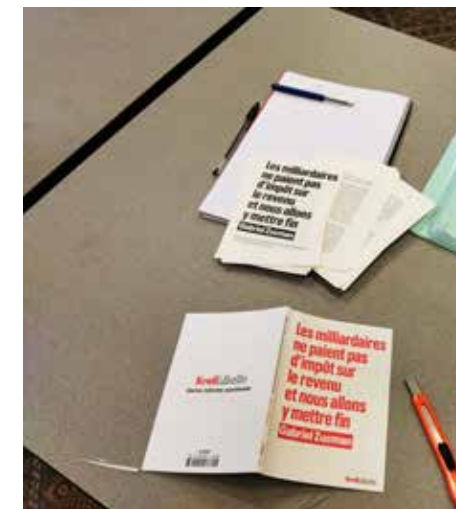
ENVIE DE REJOINDRE LE GROUPE ACIDE LA LOUVIÈRE ? CONTACTEZ LE CEPRÉ : ASBLCEPRE@GMAIL.COM

DAMPREMY **Comprendre Gabriel Zucman**

→ un cutter à la main

Nous avons lu collectivement l'ouvrage de l'économiste pour plus de justice fiscale.

La technique de l'arpage est souvent présentée comme outil permettant de se partager la lecture de gros livres entre plusieurs. Mais elle est tout aussi efficace pour de tout petits livres. C'est donc dans l'optique de rendre le sujet apparemment technique des inégalités fiscales que nous avons découpé au cutter les 60 pages du livre de Gabriel Zucman « Les milliardaires ne paient pas d'impôts sur les revenus et nous allons y mettre fin » en collaboration avec l'Association Joseph Jacquemotte à Dampremy.



Vu le petit nombre de pages, plusieurs personnes ont lu le même passage. Cela a été un réel enrichissement lorsque les personnes n'ont pas extrait de leur lecture la même information ou idée majeure. Quoi qu'il en soit, un débat a suivi la mise en commun du contenu. Celui-ci n'a pas porté sur la faisabilité de la proposition de Gabriel Zucman, mais sur la pertinence de la stratégie considérée comme « base » d'une taxe de 2 % sur ces milliardaires qui ne paient pas assez d'impôts. ■

MALMEDY *Le four des Gonesses* → renaît grâce à l'élán citoyen

Le 14 février, le four de la boulangerie des Gonesses avait dû s'arrêter, faute de main-d'œuvre.

Le métier de boulanger-ère au feu de bois exige un savoir-faire rare et des horaires difficiles. Sans main-d'œuvre, la boulangerie de Malmedy avait dû fermer ses portes. Mais c'était sans compter sur un collectif de citoyens et citoyennes qui a décidé de reprendre la main.

Une équipe hétéroclite d'une vingtaine de personnes s'est formée pour relancer l'activité du four à bois. Des métiers de boulangerie à la livraison en passant par le contrôle de l'hygiène, le collectif a organisé la réouverture de ce commerce

en insistant sur la transmission de savoir.

Résultat, le samedi 8 août à 08h08, le fameux four à bois de 80 tonnes a pu produire à nouveau le pain au levain et les client-e-s étaient au rendez-vous.

Cette relance citoyenne illustre à merveille les valeurs de l'économie sociale : gouvernance collective, mutualisation des compétences, ancrage local et transmission. C'est dans ce cadre que Financité accompagne le collectif du four des Gonesses, via les missions de son agence-conseil en économie sociale, pour soutenir la structuration économique et la pérennité de ce projet. Prochaine étape : la création de la coopérative citoyenne. ■



LIÈGE *Regards croisés sur l'argent* ←

Certains lieux ne se contentent pas de parler de vivre-ensemble, ils le font vivre au quotidien. Interra en est un bel exemple.

L'association crée des espaces de rencontre entre personnes nouvellement arrivées et personnes locales, en valorisant les talents, les savoir-faire, les passions et les expériences de chacun-e. C'est dans cet esprit que Financité a eu le plaisir de prendre part à la dynamique d'Interra.

À l'initiative d'une stagiaire de l'association, un cycle d'activités autour de l'argent a été proposé. À travers différents jeux et outils, comme Les 7 clichés capitaux, Changez le monde avec 20 balles, Economia ou Emprunter coûte aussi de l'argent, les participant-es ont été invité-es à échanger et questionner leur rapport à l'argent et à la finance.

Pas besoin d'être expert-e pour parler d'argent. Chacun-e arrive avec son expérience, ses habitudes, ses questions et son regard. Les outils et ressources de Financité viennent nourrir ces expériences et la réflexion collective.

La collaboration s'est ensuite poursuivie avec le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), autour des liens entre couple, genre et argent, pour réfléchir à la manière dont les rapports de genre influencent la gestion de l'argent au sein du couple, et repérer les mécanismes et les « pièges » qui peuvent, parfois sans même être consciemment voulus, créer des situations moins égalitaires.

Ces ateliers ont été particulièrement riches, nourris par la diversité des parcours, des

expériences et des regards, ainsi que par les échanges qu'ils ont suscités.

Et l'aventure continue. Dès septembre, Financité et le CVFE proposeront un atelier par mois chez Interra, autour de l'argent, du budget, du genre et des inégalités, pour mieux comprendre les mécanismes qui les entourent. ■

LES PROCHAINS ATELIERS SE TIENDRONT LE 21 SEPTEMBRE, 19 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE. PLUS D'INFO WWW.FINANCITE.BE/ACTIVITES



TOURNAY *Monnaie locale* et → foire paysanne



La monnaie locale citoyenne active en Lorraine belge était présente à la Petite foire paysanne fin juillet.

Bien que Tournay se trouve officiellement à une dizaine de kilomètres du territoire où circule l'Epi, l'occasion était trop belle : représenter les monnaies locales au sein de ce rassemblement d'initiatives alternatives. La Petite foire paysanne de Tournay, créée en réponse à la Foire agricole de Libramont, est consacrée à l'agroécologie et aux circuits courts. Producteur-riche-s et consommateur-riche-s partagent la même volonté que celle des monnaies locales : défendre une alimentation locale à taille humaine.

Sur le stand, le roll-up habituel, un nouveau prospectus « 10 bonnes raisons d'utiliser l'Epi » et un jeu conçu pour engager la conversation autrement que par les mots ont permis de (re)présenter la monnaie à des utilisateur-riche-s comme à des prestataires. « Le contexte actuel incertain ravive l'intérêt pour les monnaies

locales, affirme Roald, bénévole pour l'Epi. A défaut d'un usage immédiat, certaines personnes s'y intéressent tout de même pour être prêtes à l'utiliser en cas de crise. »

Le stand a aussi permis de croiser des utilisateur-riche-s de longue date qui ignoraient encore l'existence de la version numérique de l'Epi. « Des prestataires n'avaient par exemple pas bien saisi le fonctionnement de l'Epi numérique et ont découvert qu'il était possible d'échanger avec d'autres prestataires. En fait, il faut toujours beaucoup expliquer », détaille Roald.

Si aucun change n'était proposé sur place (la foire se situant hors du territoire de la monnaie), certain-e-s visiteur-riche-s ont tout de même été orienté-e-s vers les points de change existants. Entre sympathisants curieux et utilisateurs convaincus, toute la palette d'implication était représentée à Tournay – preuve que L'Epi se pense aussi comme une alternative face à un monde incertain. ■

ARLON *Vents* → du sud

La coopérative Vents du Sud a inauguré un nouveau rendez-vous : les Agora.

La première édition a accueilli l'ASBL Cam'botte pour parler d'autonomie énergétique : notions de base sur l'énergie, concept Négawatt, mesure de sa consommation, autoproduction d'électricité, solaire photovoltaïque et pistes pour augmenter son autoconsommation. La soirée a suscité de riches échanges avec un public engagé.

Ces soirées thématiques invitent le public à approfondir des sujets liés à la transition énergétique, dans un esprit d'échange et de partage de connaissances. À travers ces Agora, Vents du Sud poursuit sa mission : favoriser la participation citoyenne responsable dans la production et la fourniture d'énergie renouvelable, au plus près des habitant-e-s du sud Luxembourg. ■

RENDEZ-VOUS LE 16 NOVEMBRE POUR LA PROCHAINE AGORA SUR LE THÈME DE LA SORTIE DU MAZOUT.

Marche climat : tout le monde y va

Climat qui déraile, santé qui trinque, environnement ravagé, factures qui grimpent, étés en surchauffe... Cette relation toxique nous rend vulnérables aux crises, qui se répètent. Pourtant, notre gouvernement n'a toujours pas de vision à long-terme pour en sortir.

Notre demande est claire : un plan de sortie des énergies fossiles.

Des étés vivables, un air sain, une nature en bonne santé, le déploiement d'énergies renouvelables, des habitations isolées, ce n'est pas une utopie. Il manque simplement le courage et la volonté politique de faire ce choix. Libérons-nous ensemble des énergies fossiles. Ce sera le message de la marche climat du 11 octobre 2026.

RENDEZ-VOUS LE 11 OCTOBRE À 14 H À LA GARE DU NORD À BRUXELLES



Ce magazine est dédié à la mémoire de notre collègue et ami Jean-Denis, lui qui a été un pilier de Financité pendant plus de vingt années.

Nouvelles collègues

En juillet, nous avons accueilli Cécile Cornet (cecile.cornet@financite.be) et Laurence Leduc (laurence.leduc@financite.be) qui sont vos nouvelles animatrices dans les provinces de Namur et du Luxembourg. Bienvenue à elles !



Éphéméride Financité

- 29 septembre : prochaine websession
- 30 septembre : prochaine session de la Financité Academy
- 11 octobre : Marche climat
- 28 novembre : Assemblée générale de Financité

Se financer grâce à l'investissement citoyen

Envie de lever des fonds pour votre entreprise ou votre futur projet auprès des citoyen-ne-s en toute sécurité ? Notre cycle de formation reprend en 8 séances pour proposer une vue d'ensemble des principales solutions de financement mobilisables pour développer un projet d'économie sociale. Le programme permet également de comprendre le cadre juridique applicable, les règles encadrant la publicité ou les coups de pouce financier qui existent.

PLUS D'INFO : FINANCITE.BE/FORMATION/SE-FINANCER-GRACE-LINVESTISSEMENT-CITOYEN



Financité Academy

Envie de comprendre la finance ? Financité Academy revient à Bruxelles en septembre.

La Financité Academy est un cycle de 13 sessions qui n'a pas pour vocation de vous rendre expert-e en économie. Il vise à vous familiariser avec les concepts économiques et s'adresse à toute personne qui souhaite en savoir plus sur quelques notions-clés, quel que soit son bagage de base. Le programme couvre à la fois des notions spécifiques à la finance responsable et solidaire, mais également des notions plus générales (par exemple, mieux comprendre les différents types de produits financiers).

PLUS D'INFO : FINANCITE.BE/FORMATION/FINANCITE-ACADEMY

Oui, mais...

Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du Financité magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Oui à l'euro numérique, mais restons vigilant·e·s ! Quelques points d'attention subsistent.

D'abord, le projet a déjà évolué et certains compromis ont été concédés. Il ne faudrait pas que l'euro numérique soit vidé de sa portée initiale. Ensuite, les montants d'euros numériques utilisables ne doivent pas être trop limités. Or, les banques commerciales font pression pour promouvoir leurs propres moyens de paiement privés. Les stablecoins (cryptomonnaie dont la valeur est indexée sur un actif stable) adossés au dollar risquent d'être plus attractifs pour les Européens et les Européennes que les euros numériques.

L'euro numérique doit être fortement promu auprès des citoyen-ne-s européen-ne-s. L'infrastructure informatique européenne doit garantir un fonctionnement optimal, à l'instar des systèmes concurrents américains tels que Visa, Google Pay, etc. Enfin, le coût du lancement de l'euro numérique à travers l'Europe doit être maîtrisé.

Financité magazine 81



L'objectif reste de renforcer la souveraineté monétaire et numérique européenne, tout en garantissant un outil réellement utile aux citoyen-ne-s. Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'Europe ne peut devenir la vassale numérique de qui que ce soit. Notre responsabilité individuelle et collective est engagée pour que l'euro numérique ne soit pas seulement un symbole, mais un véritable instrument de souveraineté. ■

Le comité de lecture

PHOTO LÉGENDE



Le 30 mai, l'Assemblée générale de Financité s'est tenu à Liège dans nos bureaux de la Menuiserie. En première partie, Financité invite les membres et sympathisant-e-s à approfondir de manière conviviale certains sujets et rencontrer d'autres associations partageant nos valeurs. Cette fois-ci, c'est Luce Goutelle qui nous a invité à « Changer de fréquence » au travers d'un podcast du même nom qui parcourt de manière poétique la question de la finance... à haute fréquence.

*!?!☆!~)



**MORGANE
KUBICKI**

Canicule bancaire

On peut reprocher beaucoup de choses aux banques (les bonus obscènes, le mépris des client·e·s), mais il faut leur accorder qu'elles savent compter.

Évaluer un risque, le tarifier, s'assurer qu'un prêt accordé aujourd'hui ne se transforme pas en perte demain, c'est le cœur de leur métier. Mais visiblement, tout n'est pas compté avec le même niveau de précision.

2025 est la troisième année la plus chaude jamais enregistrée avec un réchauffement de 1,47° C au-dessus des niveaux préindustriels. En 2015, on imaginait franchir le seuil de 1,5° C de réchauffement à l'horizon 2042. Dix ans plus tard, la même méthode projette désormais que cela sera le cas en 2029, soit treize ans plus tôt qu'anticipé. La trajectoire du réchauffement s'est emballée.

Il faut absolument sortir de notre dépendance aux hydrocarbures. Tout le monde le sait, sauf les banques apparemment. En Europe, deux tiers des prêts des banques aux entreprises concernent encore des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique. Cette exposition importante aux secteurs polluants n'inquiète visiblement pas tant que ça. On continue d'arroser le pétrole, le gaz, le charbon, comme si de rien n'était, comme si les récoltes ne craquaient pas, comme si la biodiversité ne disparaissait pas.

Si encore le monde financier n'était que cynique... que tout cela n'était que pur calcul financier. Sauf que le risque climatique est largement sous-estimé par le monde financier qui se base encore sur des données historiques dans un monde où la trajectoire de réchauffement s'est emballée. Même les stress tests de la Banque centrale européenne sont jugés trop optimistes par les climatologues. Le système censé mesurer la solidité des banques face au climat sous-estime totalement l'ampleur du problème.

Quelqu'un a pensé à prévenir les banques que, dans tous les scénarios, le risque climatique se transforme en

risque financier ? Soit nous ne faisons rien et continuons à provoquer des inondations, sécheresses ou tempêtes qui détruisent tout ou partie d'usines, maisons ou récoltes agricoles. Si ces dernières ont été utilisées comme garanties pour obtenir un prêt, c'est moins de garanties pour l'institution financière. Soit nous avons le courage d'instaurer de nouvelles règles et taxes. Dans ce cas, une entreprise pétrolière ou fortement émettrice de CO₂, financée aujourd'hui, pourrait voir sa valeur s'effondrer demain. Et ce sera à la banque qui la finance d'encaisser la perte.

L'ONG Finance Watch estime qu'il faudrait imposer un coussin climatique aux institutions financières, sorte de réserve de précaution pour absorber les pertes plutôt que de les faire porter, *in fine*, aux client·e·s ou aux contribuables qui les sauverons. Coût de l'opération : 18 milliards d'euros. Sans ça, les banques ne sont pas prêtes.

Visiblement, même l'argent qu'elles risquent de perdre ne fait pas bouger les institutions financières. À ce stade, ce n'est plus du cynisme, c'est de l'incompétence assumée. ■

